

**Délibération n° SCoT 2016-056 du Conseil syndical compétence SCoT  
du 2 septembre 2016**

**Délibération concernant le bilan de la concertation effectuée dans le cadre de l'élaboration  
du Schéma de Cohérence Territoriale du Parc naturel régional des Grands Causses**

<b>■ Président de séance</b>	<b>Christian FONT, Président délégué du Parc</b>
<b>■ Présents</b>	Bernard ARNOULD - Daniel AURIOL - Daniel DIAZ - Richard FIOLE - Simone GELY - Hubert GRANIER - Pierre PANTANELLA - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Christophe SAINT-PIERRE - Jean-Jacques SELLAM - Yves VIALA - Michel WOLKOWITSKY
<b>■ Procurations</b>	/
<b>■ Absents</b>	/

**Exposé des motifs :**

Le Parc naturel régional des Grands Causses a initié l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en application de sa Charte (*Article 5.3.2 - Décliner l'engagement des collectivités vis-à-vis de la Charte dans les documents d'urbanisme*). Le périmètre du SCoT a été arrêté par l'Etat le 17 mai 2013 et comprend 83 communes et coïncide avec le périmètre de 8 communautés de communes.

Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement... Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux : plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU), et des PLU ou des cartes communales établis au niveau communal. Le SCoT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

La démarche proposée pour l'élaboration du dossier règlementaire repose schématiquement sur :

- Le comité syndical pour la compétence SCoT est composé des élu-e-s délégué-e-s au Parc dans le collège des Communautés de communes ayant transféré leur compétence. Ils arrêtent et approuvent par délibération les documents qui composent le SCoT (Rapport de présentation, PADD, DOO).
- Un comité technique est composé des élu-e-s du comité syndical pour la compétence SCoT et des techniciens des Communautés de communes. Ce comité assure le pilotage technique, oriente et valide les étapes d'élaboration.
- Un comité de pilotage est composé du comité syndical pour la compétence SCoT, des membres du bureau syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses, des Présidents des Communautés de communes, des représentants des personnes publiques associées, des parlementaires du territoire, des conseillers départementaux et de personnes qualifiées.

### **Le SCoT contient 3 documents :**

- un rapport de présentation, qui contient notamment un diagnostic et une évaluation environnementale
- le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- le document d'orientation et d'objectifs (DOO), qui est opposable aux PLUi et PLU, PLH, PDU et cartes communales, ainsi qu'aux principales opérations d'aménagement.

### **Le rapport de présentation se compose de quatre documents :**

- Le diagnostic socio-économique, qui s'organise en trois temps et analyse :
  - L'équilibre territorial encore fragilisé (situation démographique, du logement, le niveau d'équipement, le modèle commercial),
  - Les enjeux de la cohésion territoriale (revenus, mobilité, le développement insuffisant des réseaux de communication),
  - L'ancrage de l'économie au territoire (tertiarisation de l'économie, emploi, vieillissement de la population active, les espaces économiques).
- L'Etat initial de l'environnement, qui s'organise en sept temps et analyse :
  - Le socle territorial,
  - Les milieux naturels,
  - Les ressources territoriales,
  - La fabrique d'une identité paysagère,
  - L'espace agricole et la consommation foncière,
  - Le volet climat-énergie,
  - Les risques, vulnérabilités et nuisances.
- L'Etat initial de l'environnement s'est vu complété d'un volet Eau, analysant :
  - Les rivières et ressources du territoire,
  - Les éléments structurants de la politique de l'eau,
  - Les eaux souterraines et les milieux aquatiques,
  - La qualité des cours d'eau et de la ressource souterraine,
  - Les usages et les pressions,
  - Les risques,
  - La gestion intégrée.
- L'évaluation environnementale, qui précise :
  - L'articulation avec les autres documents
  - L'évaluation environnementale à proprement parler (méthode, analyse de l'état initial de l'environnement,
  - L'approche paysagère participative,
  - Le scénario et choix retenus pour établir le PADD et le DOO et l'analyse des incidences environnementales,
  - L'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000,
  - Le suivi et l'évaluation du SCoT,
  - Un résumé non technique.

**Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable** détermine **5 axes stratégiques** et développe **50 objectifs** du SCoT :

- AXE 1 - L'attractivité, cœur de la stratégie territoriale
- AXE 2 - Construire les ressources territoriales
- AXE 3 - L'eau, un bien commun
- AXE 4 - Ménager le territoire
- AXE 5 - Donner une nouvelle ambition au sud-Aveyron

Les Communautés de Communes membres du syndicat mixte de SCoT ont contribué aux réflexions ainsi qu'au processus de validation des orientations du PADD, ce qui a permis d'affiner le document mis en débat.

**Le Document d'Orientations et d'objectifs** vient décliner le projet de territoire au travers de prescriptions et recommandations adaptées. Il s'organise autour de quatre axes :

- La définition de l'armature territoriale,
- Les dispositions pour offrir les conditions de l'attractivité du sud-Aveyron,
- Les dispositions pour garantir la « valeur d'usage » territoriale (agriculture, eau, forêt, biodiversité et paysages)
- Les dispositions pour aboutir le projet de territoire (la stratégie énergétique et la stratégie touristique).

Ce DOO s'accompagne d'un atlas cartographique très complet, compilant :

- Atlas de la tache urbaine,
- Atlas des espaces à vocation économique,
- Atlas des unités paysagères,
- Atlas de la synthèse de la Trame Verte et Bleue,
- Atlas de la trame des cours d'eau et des milieux humides,
- Atlas de la trame des milieux ouverts,
- Atlas de la trame des forêts et des milieux boisés,
- Atlas du schéma de développement des énergies renouvelables.

#### **Délibération :**

**Vu la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (dite Loi « ALUR »),**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5214-16 et L. 5214-21,**

**Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 143-1 et suivants et R. 141-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,**

**Vu la délibération n° 2011-10 du Comité Syndical du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses 25 février 2011 modifiant les statuts du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses dans la perspective du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Sud-Aveyron,**

**Vu l'arrêté préfectoral du 26 juin 2012 portant délimitation du périmètre du SCoT du Parc Naturel régional des Grands Causses,**

**Vu l'arrêté préfectoral n° 2013137-0002 du 17 mai 2013 portant modification du périmètre du SCoT du Parc Naturel régional des Grands Causses,**

**Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-024-0004 du 24 janvier 2014 portant modification des statuts du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses,**

**Vu le donner acte du Conseil syndical du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses pour la compétence SCoT du 28 novembre 2014,**

**Vu la délibération n° 2014-SCoT-001 du 28 novembre 2014 du Conseil Syndical du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses prescrivant l'élaboration du SCoT, les modalités de son élaboration et de la concertation publique,**

**Vu les modalités de la concertation qui accompagnent l'élaboration du dossier réglementaire tout au long de la démarche :**

- Des séminaires et ateliers thématiques liés aux grands champs d'intervention du SCoT ouverts aux élus et techniciens de collectivités, aux établissements publics de l'Etat, aux services de l'Etat, aux associations, aux chambres consulaires, aux syndicats mixtes
- Des ateliers territoriaux, à l'échelle de chacune des communautés de communes ouverts au public et aux associations locales
- La transmission de bulletins d'information et d'articles sur le SCoT aux collectivités membres du Syndicat mixte ainsi qu'aux membres associés pour qu'ils soient insérés dans les supports de communication de celles-ci.
- La mise en ligne sur le site internet du Parc d'une page consacrée au SCoT (actualités, calendrier, documents consultables en ligne) et de la mise à disposition d'un espace de dialogue avec le public.

**Vu la délibération n° 2016-027-SCOT du 19 février 2016 du Conseil syndical du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses prenant acte du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables,**

**Considérant la conformité de la concertation aux modalités définies dans la délibération n° 2014-SCoT-001 du 28 novembre 2014 du Conseil Syndical du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses prescrivant l'élaboration du SCoT, les modalités de son élaboration et de la concertation publique,**

**Considérant que le dispositif a joué son rôle,**

**Considérant que la participation des élus a été importante et a permis la construction collective d'un projet de territoire, notamment au travers de leur très forte assiduité lors des comités techniques mensuels,**

**Considérant que la participation citoyenne a été très importante et a permis d'associer un nombre élargi d'acteurs aux différentes phases de l'élaboration et leur permettant d'être force de proposition,**

**Considérant d'avoir facilité l'accès à une information régulière,**

**Considérant d'avoir rendu possible un débat d'opinion, il ressort que la prise en compte de très nombreuses contributions – notamment au travers de la démarche participative autour des paysages- ont permis de faire évoluer le contenu du PADD puis celui du DOO pendant leur élaboration. Pour plus de précisions, le rapport du bilan de la concertation est annexé à la présente délibération.**

**Considérant que les trois années qui viennent de s'écouler ont été riches en débat, en concertation et en mobilisation des élus et des acteurs publics ou privés autour de l'élaboration du premier SCoT pour le territoire sud-Aveyronnais,**

**Considérant la très forte participation des élus dans les comités techniques du SCoT, le fait qu'ils aient été destinataires de l'ensemble des contributions et documents du SCoT, d'avoir participé en toute connaissance de cause aux choix et arbitrages ayant conduit à la version actuelle du SCoT,**

**Vu le rapport de présentation,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,**

**Après avoir délibéré, le Conseil syndical décide :**

- D'APPROUVER et de TIRER le bilan de la concertation relative à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Parc Naturel Régional des Grands Causses,
- D'AUTORISER le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision,
- DE DIRE que la présente délibération sera transmise en Préfecture,
- DE DIRE que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège du Parc Naturel Régional des Grands Causses et des communes et des groupements de communes (Communauté de communes Millau-Grands Causses, Communauté de communes du Saint-Affricain, Communauté de communes Larzac et Vallées, Communauté de communes Muse et Raspes du Tarn, Communauté de communes du Rougier de Camarès, Communauté de communes du Pays Belmontais, Communauté de communes du Pays Saint-Serninois, Communauté de communes des Sept Vallons), conformément aux dispositions de l'article R. 143-7 du Code de l'Urbanisme,

**VOTE :**

Pour : **14**    Contre : **0**    Abstention : **0**

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et ans susdits

Président Délégué  
Christian FONT

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses  
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex  
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80  
E-mail : [info@parc-grands-causses.fr](mailto:info@parc-grands-causses.fr) - Site Internet : [www.parc-grands-causses.fr](http://www.parc-grands-causses.fr)

Accusé de réception en préfecture  
012-251201349-20160902-20160902\_056-DE  
Reçu le 06/09/2016

Comité syndical du Parc naturel régional pour la compétence SCoT  
2 septembre 2016

Annexe de la délibération n° SCoT 2016-056

Bilan de la concertation
--------------------------

## Table des matières

1-	Rappel des modalités de l'élaboration du SCoT et des modalités de concertation publique .....	3
a.	Principes d'organisation .....	3
b.	Modalités de concertation.....	3
2-	Le lancement de l'élaboration du SCoT.....	4
a.	Réalisation d'études préliminaires à l'élaboration du SCoT .....	4
b.	Des comités techniques mensuels et comités de pilotage du SCoT .....	5
c.	Sortie de terrain du comité technique du SCoT .....	8
d.	Trois séminaires ouverts au public ont initié les travaux du SCoT :.....	20
3-	Vers un diagnostic territorial partagé.....	22
a.	L'organisation de réunions publiques .....	22
b.	Le diagnostic s'affiche dans la presse .....	35
4-	La démarche de concertation autour des paysages du Parc naturel régional des Grands Causses .....	41
5-	Le PADD.....	44
a.	La construction du PADD .....	44
b.	Les réunions publiques .....	45
6-	Les outils de la concertation.....	46
a.	Le site Internet .....	46
b.	Les parutions dans les bulletins d'information des Communautés de communes .....	47

## 1- Rappel des modalités de l'élaboration du SCoT et des modalités de concertation publique

### a. Principes d'organisation

La démarche proposée pour l'élaboration du dossier réglementaire repose schématiquement sur :

- **Le comité syndical pour la compétence SCoT** est composé des élu-e-s délégué-e-s au Parc dans le collège des Communautés de communes ayant transféré leur compétence. Ils arrêtent et approuvent par délibération les documents qui composent le SCoT (Rapport de présentation, PADD, DOO).
- **Un comité technique** est composé des élu-e-s du comité syndical pour la compétence SCoT, ainsi que des élus et des techniciens des Communautés de communes. Ce comité assure le pilotage technique, oriente et valide les étapes d'élaboration.
- **Un comité de pilotage** est composé du comité syndical pour la compétence SCoT, des membres du bureau syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses, des Présidents des Communautés de communes, des élu-e-s délégué-e-s au Parc dans le collège des Communautés de communes ayant transféré leur compétence SCoT, des représentants des personnes publiques associées, des parlementaires du territoire, des conseillers départementaux et de personnes qualifiées.

### b. Modalités de concertation

Les modalités de la concertation qui accompagnent l'élaboration du dossier réglementaire tout au long de la démarche repose sur :

- Des séminaires et ateliers thématiques liés aux grands champs d'intervention du SCoT ouverts aux élus et techniciens de collectivités, aux établissements publics de l'Etat, aux services de l'Etat, aux associations, aux chambres consulaires, aux syndicats mixtes
- Des ateliers territoriaux, à l'échelle de chacune des communautés de communes ouverts au public et aux associations locales
- La transmission de bulletins d'information et d'articles sur le SCoT aux collectivités membres du Syndicat mixte ainsi qu'aux membres associés pour qu'ils soient insérés dans les supports de communication de celles-ci.
- La mise en ligne sur le site internet du Parc d'une page consacrée au SCoT (actualités, calendrier, documents consultables en ligne) et de la mise à disposition d'un espace de dialogue avec le public.

## 2- Le lancement de l'élaboration du SCoT

### a. Réalisation d'études préliminaires à l'élaboration du SCoT

Le Parc naturel régional des Grands Causses a lancé plusieurs partenariats avec des établissements publics afin de réaliser des études portant sur des thématiques pour lesquelles le Parc n'est historiquement pas compétent :

- Un partenariat avec l'INRA pour la réalisation d'un diagnostic des espaces agricoles, naturels et forestiers. Cette étude a permis de mettre en place un groupe de suivi des acteurs du territoire, regroupant la Chambre d'Agriculture, la représentation syndicale, la Confédération de Roquefort, la SAFALT, l'INAO, l'APABA, la fédération des CUMA, le CRPF, les services de l'Etat, etc.
- Un partenariat avec l'INSEE pour l'actualisation des données statistiques nécessaires à l'élaboration du diagnostic socio-économique du territoire ; une publication a été réalisée par la suite.
- Un partenariat avec la CCI qui a permis un diagnostic commercial. L'article L 121-4 du Code de l'urbanisme (ancienne codification) a permis à la Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale de conduire une étude économique ayant pour objectif la préparation des documents prévisionnels d'organisation commerciale et artisanale. La CCI Aveyron s'est engagée dans cette démarche, et a proposé au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses d'aller dans ce sens, au travers d'une convention partenariale.
- Des partenariats avec l'Etat et l'Ademe qui ont initié trois démarches. Une première étude a été commandée au CEREMA sur la question des mobilités et de la vulnérabilité liée à l'augmentation du coût de l'énergie. Une seconde consiste à déterminer le potentiel de développement d'une économie circulaire à l'échelle du Parc. La troisième démarche permettra de développer le volet Energie-Climat du SCoT et d'assurer la compatibilité avec les schémas régionaux.
- Les travaux menés sur la Trame Verte et Bleue ont été mutualisés et intégrés à la démarche SCoT.
- En partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, une étude sur le "volet eau" a été lancée. Un groupe de travail de l'ensemble des acteurs de « l'Eau » a été mis en place.

b. Des comités techniques mensuels et comités de pilotage du SCoT

Réunion mensuelle	Contenu
6 octobre 2014	Organisation générale et définition de la méthode d'élaboration du SCoT Décision d'organiser un comité technique du SCoT chaque premier jeudi du mois.
6 novembre 2014	Suivi des études préliminaires : - Volet agricole - Volet commercial  Organisation des séminaires de lancement de l'élaboration du SCoT
9 janvier 2015	Bilan des séminaires Suivi des études préliminaires : - INSEE - Mobilité
5 février 2015	Rendu de l'étude menée par l'INSEE par Bernard Nozières (Chef de la division Collectivités territoriales de l'INSEE Midi-Pyrénées), Rendu de l'étude commerciale réalisée par la CCI de l'Aveyron, Point sur le calendrier 2015.
5 mars 2015	Présentation d'une première version de l'Etat Initial de l'Environnement du SCoT, Rendu de l'étude agricole du SCoT par l'équipe de l'INRA.
2 avril 2015	Présentation de la démarche de valorisation du Larzac dans le cadre du SCoT et des PLUi de Millau-Grands Causses et Larzac et Vallées, en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Millau et des services de la DREAL et DDT 12
7 mai 2015	Présentation du volet mobilité et transport du SCoT Présentation du projet TEAMM par Christophe RUSS (CGET), de la démarche initiée sur le territoire et des propositions d'expérimentation Point sur le diagnostic du SCoT
21 mai 2015	Restitution de l'étude sur les nouveaux habitants du sud-Aveyron par les étudiants de l'Université Jean Jaurès - Toulouse, accompagnés de Laurence BARTHE, Mariette SIBERTIN-BLANC, Florence LAUMIERES (Géographes)
4 juin 2015	Présentation du diagnostic du SCoT dans sa forme provisoire. Point sur l'organisation des réunions publiques Présentation de « la démarche paysage » en présence de l'équipe de la manufacture des paysages
4 juin 2015	COPIIL du SCoT - Présentation et échanges autour du diagnostic socio-économique et de l'Etat initial de l'Environnement
28 septembre 2015	Bilan des réunions publiques Organisation de l'élaboration du PADD
1 <sup>er</sup> octobre 2015	1 <sup>er</sup> séminaire prospectif PADD : Quelles dynamiques pour le territoire?
22 octobre 2015	2 <sup>ème</sup> séminaire prospectif PADD : Quelle organisation du territoire?

12 novembre 2015	3ème séminaire prospectif PADD : Quel développement du territoire?
3 décembre 2015	Rencontre avec M. ROURE, directeur académique des services de l'Éducation nationale (D.A.S.E.N.) de l'Aveyron. Présentation des enjeux scolaires sur le territoire et présentation de la stratégie du territoire, notamment liée à l'attractivité de nouveaux arrivants.
7 janvier 2016	Présentation de la première version du PADD du SCoT, Organisation de l'agenda 2016, Démarrage de l'élaboration du DOO
28 janvier 2016	Séminaire en vue de la validation du PADD et préparation du comité syndical du SCoT organisant le débat formel du PADD
5 février 2016	COFIL du SCoT : Présentation et échanges sur le projet de PADD
3 mars 2016	Réunion de réflexion sur l'opportunité de mettre en place un programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de la démarche PAPI par la DREAL</li> <li>- Rôle de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et participation financière pour l'animation du PAPI</li> </ul>
25 mars 2016	Projets d'UTN
8 avril 2016	Réflexion sur l'opportunité de créer une Zone Agricole Protégée « AOP côtes de Millau » : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation d'une procédure de « zone agricole protégée »</li> <li>- Présentation des premiers éléments de diagnostic du parcellaire concerné</li> </ul>
14 avril 2016	Réunion sur la mise en place d'un schéma de développement des ENR dans le SCoT - Volet éolien et photovoltaïque notamment
10 mai 2016	Groupe de travail EAU : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du volet du SCoT dans le diagnostic,</li> <li>- Présentation du PADD du SCoT,</li> <li>- Brainstorming autour du DOO</li> </ul>
17 mai 2016	Groupe de travail BIODIVERSITE : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du volet du SCoT dans le diagnostic,</li> <li>- Présentation du PADD du SCoT,</li> <li>- Brainstorming autour du DOO</li> </ul>
2 juin 2016	Présentation de la première version du DOO et discussions des dispositions réglementaires
7 juillet 2016	Etat d'avancement du DOO et la prise en compte des retours des Communautés de communes (volet énergie, logement, TVB, UTN, commerce et zones d'activité)
8 juillet 2016	COFIL du SCoT : Présentation et échanges autour du projet de DOO
22 juillet 2016	Validation du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT et préparation du comité syndical du 2 septembre, date à laquelle le SCoT sera arrêté. Analyse juridique du SCoT par le cabinet d'étude

Par ailleurs, les Communautés de communes composantes du SCoT ont été pleinement associées aux travaux d'élaboration.

Le Directeur Général des Services et le chef de projet du SCoT ont présenté les travaux d'avancement et recueillis les remarques et propositions dans l'ensemble des bureaux des EPCI :

18 mai 2016	Communauté de communes du Rougier de Camarès
19 mai 2016	Communauté de communes du Pays Saint-Serninois
31 mai 2016	Communauté de communes Larzac et vallées
6 juin 2016	Communauté de communes du Pays Belmontais
7 juin 2016	Communauté de communes de Millau-Grands Causses
20 juin 2016	Communauté de communes du Saint-Affricain
28 juin 2016	Communauté de communes des 7 vallons
21 juillet 2016	Communauté de communes Muse et Raspes du Tarn

c. Sortie de terrain du comité technique du SCoT

### SCoT du PNR Grands Causses Visite du territoire du 18 novembre 2014



## COMPTE RENDU DE VISITE

Dans le cadre de l'élaboration du SCOT PNR Grands Causses, l'ARPE Midi Pyrénées a organisé à destination des élus des collectivités (communes et communautés de communes du territoire) une visite de territoire en vue de les sensibiliser à la prise en compte de la ressource en eau dans l'aménagement du territoire par une approche « terrain » sur des sites et au regard de paysages qu'ils connaissent.

Cette visite s'est déroulée le 18 novembre 2014 de 8h30 à 17h.

### Déroulement de la visite :

8h30 - 9h00 : Accueil à la maison du Parc

9h00 - 13h00 : Circuit commenté sur le territoire du SCOT au départ de Millau

13h00 - 14h15 : Déjeuner à la Cavalerie

14h15 - 17h00 : Circuit commenté sur le territoire du SCOT et retour à Millau

### **Les enjeux de la gestion de l'eau sur le territoire**

Le territoire du SCOT du PNR Grands Causses est caractérisé par une ressource en eau abondante, à travers à la fois d'importantes réserves souterraines d'origine karstique et un réseau superficiel bien développée.

Les principaux enjeux liés à l'eau abordés au regard de l'aménagement et du développement du territoire ont concerné :

- la vulnérabilité des eaux souterraines et des aquifères karstiques, notamment au regard des zones à préserver pour l'alimentation en eau potable,
- la gestion des eaux de ruissellements provenant de zones urbanisées ou d'infrastructures de transports,
- les risques liés aux inondations dues aux débordements de cours d'eau, mais également au ruissellement urbain,
- les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides (zones d'expansion des crues, espace de mobilité, réservoirs de biodiversité et corridors écologiques).

Le territoire du SCOT est concerné par le Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux Tarn Amont qui fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Le SAGE Tarn amont détermine ainsi six orientations relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource et des milieux aquatiques sur le bassin versant :

- I. Structurer la gouvernance à l'échelle du bassin versant du Tarn amont
- II. Organiser la répartition et la gestion de la ressource en eau
- III. Gérer durablement les eaux souterraines karstiques
- IV. Assurer une eau de qualité pour le bon état des milieux aquatiques et les activités sportives et de loisirs liées à l'eau
- V. Préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau
- VI. Prendre en compte l'eau dans l'aménagement du territoire

Dès l'approbation par le Préfet et la publication du SAGE, les documents suivants doivent être compatibles ou être rendus compatibles avec le Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) du SAGE, dans un délai de trois ans :

- le SCOT (schéma de cohérence territoriale ; articles L. 111-1-1, L. 122-1-12 et L. 122-16 du Code de l'urbanisme, créé par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) ;
- le PLU (plan local d'urbanisme ; articles L. 111-1-1 et L. 123-1-9 du Code de l'urbanisme créés par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) ;
- les cartes communales (article L. 124-2 du Code de l'urbanisme).

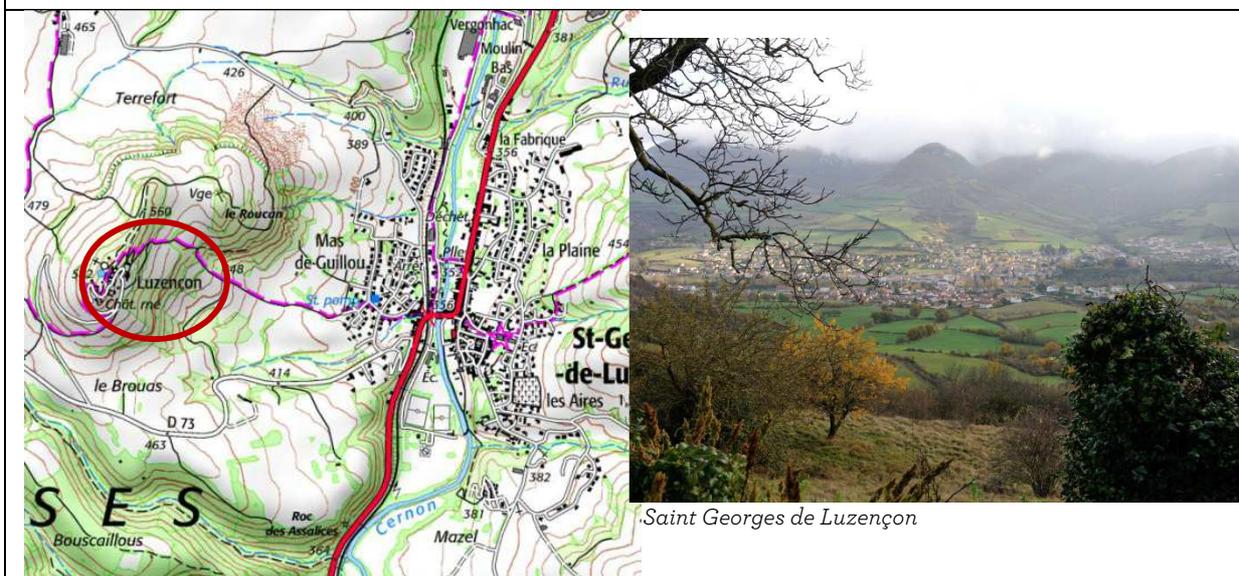
Les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau doivent également être compatibles ou rendues compatibles avec le Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et ses documents cartographiques, dans les délais qu'il fixe. En outre, un principe de compatibilité s'impose entre les objectifs du SAGE et le schéma départemental des carrières (article L. 515-3 du Code de l'environnement) : ce dernier devra être compatible ou rendu compatible dans un délai de trois ans avec les dispositions du SAGE.

Cette règle juridique de compatibilité suppose que ces documents d'urbanisme (SCOT, PLU, carte communale) ou encore le schéma départemental des carrières ne doivent pas définir des options d'aménagement ou une destination des sols qui iraient à l'encontre ou compromettraient les objectifs de protection du SAGE, sous peine d'annulation pour illégalité.

### POINT 1 : Saint Georges de Luzençon – lieu-dit Luzençon

#### Contexte :

La commune de Saint Georges de Luzençon est située dans un secteur d'avant causse aux pentes localement prononcées. Située à moins de 10 km de Millau, elle subit directement son influence et a vu son urbanisation se développer de façon significative.



#### Observations :

- Point de vue sur la commune de Saint Georges de Luzençon : espace agricole, développement urbain
- Maillage bocager de l'espace agricole dans un secteur de forte pente
- Espace agricole marqué par une mosaïque de terres cultivées et de prairies

#### Commentaires :

- Rôle du réseau de haies dans le fonctionnement écologique et hydraulique du territoire : réservoir de biodiversité, corridor écologique, régulation hydraulique par rétention des écoulements superficiels, épuration des eaux
- Rôle de l'activité agricole, notamment des surfaces en prairies dans le fonctionnement écologique et hydraulique du territoire
- Déclinaison dans le cadre du SCOT de la Trame verte et bleue du territoire et notamment des haies

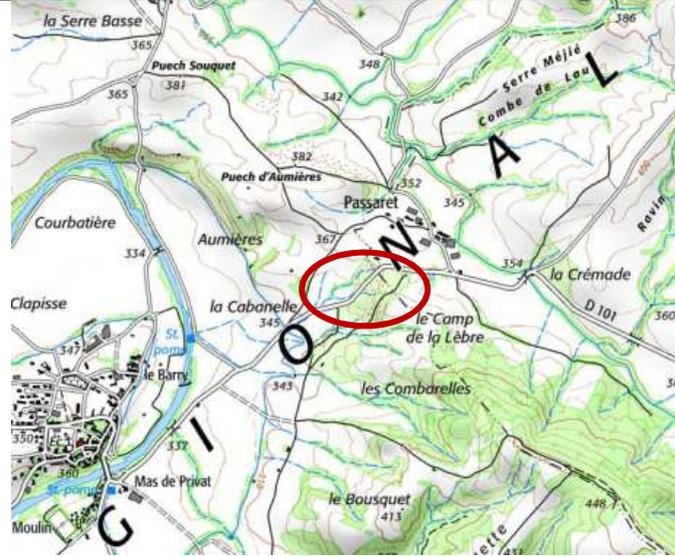
#### Points de discussion :

- la place de l'agriculture et plus particulièrement du maraîchage dans le développement du territoire
- maintien d'un équilibre entre les milieux naturels, les activités agricoles et le

**POINT 2 : Montlaur - lieu-dit La Cabanelle**

Contexte :

Le secteur des Rougiers est caractérisé par un sol rouge couleur « lie de vin » issu de l'oxydation du fer contenu dans la roche et dans la terre. Les caractéristiques intrinsèques de ce type de sol, très friable, associé à un climat relativement sec donne lieu à des phénomènes d'érosion intenses marquant le territoire de formes caractéristiques (roche affleurante ravinée sous l'action des pluies).



*Le Dourdou à Montaigu*

Observations :

- Zone d'érosion laissant apparaître la roche nue, ponctuellement couverte par une végétation rase résistant à la sécheresse
- Vastes parcelles cultivées pour l'alimentation en fourrage des troupeaux accentuant les phénomènes d'érosion sous l'effet des pratiques culturales (suppression de haies, mécanisation, augmentation de la taille des parcelles cultivées) et de la pluviométrie
- Dégâts de la récente crue du Dourdou (effondrement de berges) due à un épisode pluvieux intense et au défrichage de la ripisylve
- Ravines naturels d'une richesse exceptionnelles

Commentaires :

- Les rougiers offrent dans les zones d'érosion des milieux typiques support d'une flore originale et diversifiée de par l'alternance des substrats (milieux ouverts de landes, prairies, pelouses et zones humides) ayant fait l'objet d'un inventaire spécifique dans le cadre de la réactualisation des ZNIEFF
- Les phénomènes d'érosion peuvent induire une perte de fertilité des sols mais également avoir un effet sur le fonctionnement des cours d'eau par apport de particules en suspension et provoquer l'envasement et le colmatage des lits au détriment de la faune piscicole : les ruissellements sont également source de transferts de particules polluantes (engrais, pesticides) vers les cours d'eau conduisant ainsi à une dégradation de la qualité des eaux
- Maintien des zones de rougiers naturels riches en espèces végétales et animales, éviter le retournement et la mise en culture

Points de discussion :

- Concilier la limitation des phénomènes d'érosion à travers le rétablissement d'une

couverture des sols et un maillage bocager et le maintien de zone d'érosion support d'une biodiversité spécifique. Il y a en effet une distinction entre l'érosion sur des sols déjà cultivés et l'érosion dans les ravines et zones naturelles des rougiers qui est source de biodiversité

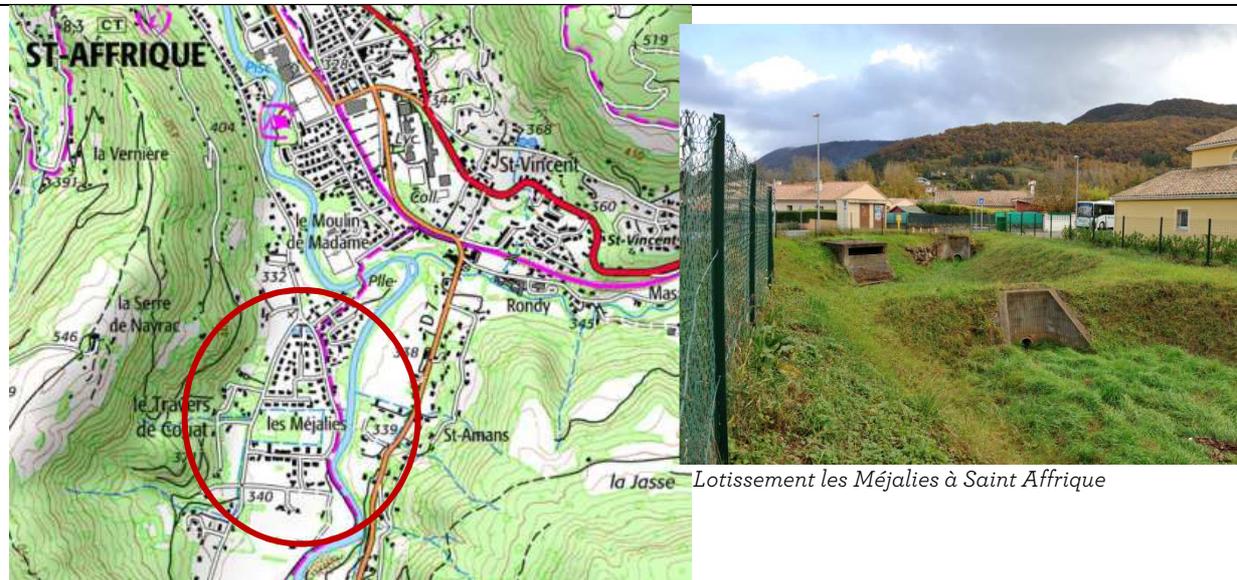
- La recherche d'autonomie alimentaire des troupeaux peut conduire à la mise en culture certaines zones très arides, telles que les zones d'érosion/ravines spécifiques des rougiers, et engendrer ainsi la perte et/ou destruction d'espèces animales et végétales spécifiques à ces milieux.

### POINT 3 : Saint-Affrique - lotissement « Les Méjalies »

#### Contexte :

Dans le cadre de l'aménagement de son territoire, la commune de Saint Affrique a souhaité développer l'urbanisation dans la partie Sud de son territoire, dans la plaine de la Sorgue.

Situé au pied de coteaux aux pentes abruptes et en limite de la zone inondable de la Sorgue, la création d'un lotissement au lieu-dit Les Méjalies a donc nécessité la mise en place d'un dispositif de gestion des eaux pluviales adapté.



#### Observations :

- Bassins de rétention des eaux pluviales situés en aval du lotissement avant rejet vers le milieu naturel
- Buses permettant de contrôler le débit de fuite et de limiter l'accroissement des vitesses d'écoulement en aval
- Urbanisation en limite de la zone inondable de la Sorgue
- Développement urbain sous forme de petit collectif autour d'éléments du petit patrimoine bâti en pierre sèche

#### Commentaires :

- Nécessité de prévoir des dispositifs de gestion des eaux pluviales notamment à proximité des zones inondables et dans les secteurs soumis à un ruissellement intense (fortes pentes)
- Prévoir un espace suffisant pour permettre un dimensionnement adapté des dispositifs de gestion des eaux pluviales, pouvant être combiné avec un usage de loisir ou récréatif
- Prendre en compte le risque d'inondation par ruissellement dans le développement urbain
- Valoriser le petit patrimoine bâti existant dans le cadre de l'aménagement du territoire
- Intégrer les nouveaux quartiers dans le milieu naturel existant (maintien des continuités)

écologiques, rôle de la nature en ville, perméabilité des clôtures, choix des espèces végétales adaptées en évitant les espèces envahissantes...)

Points de discussion :

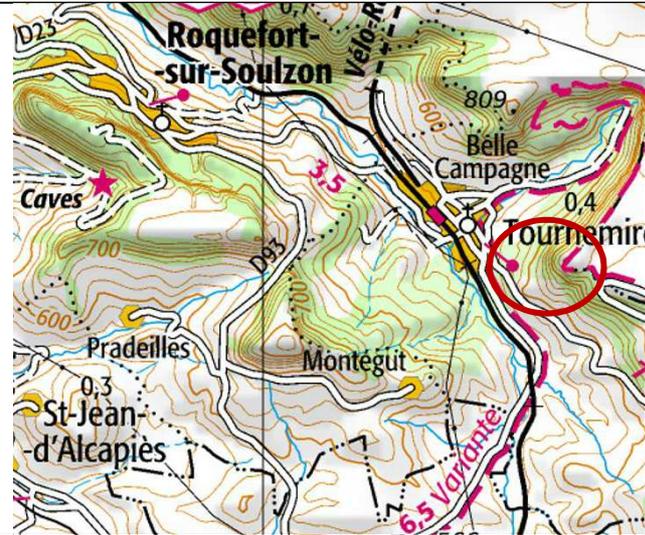
- Dimensionnement des dispositifs de rétention et de gestion des eaux pluviales : les seuils retenus doivent permettre d'éviter tout risque d'inondation lié à l'imperméabilisation des sols
- La définition des seuils à prendre en compte nécessite l'acceptation d'un certain niveau de risque par les populations.

#### POINT 4 : Tournemire – point de vue depuis la croix de Crépaunac

##### Contexte :

Situé au sommet de la falaise délimitant la bordure Sud-Ouest du causse du Larzac, le point de vue de la croix de Crépaunac offre un panorama sur le plateau calcaire au Nord et sur la zone d'avants-causses située à l'Ouest.

Le causse repose sur un socle de roches calcaires sédimentées plus ou moins facturées dans lesquelles toutes les eaux s'infiltrent constituant ainsi une réserve alimentant les sources et principales rivières.



*Le point de vue de la croix de Crépaunac*

##### Observations :

- Falaise bordant le plateau calcaire (cirque de Tournemire), constituant un habitat privilégié pour certains rapaces
- Milieux secs caractéristiques des zones de causses (pelouses sèches, landes) pouvant accueillir des espèces végétales et animales particulières, identifiées comme habitat d'intérêt communautaire dans le cadre du réseau Natura 2000
- Secteur d'avant-causses caractérisé par un maillage bocager encore bien présent jouant un rôle important dans la régulation hydraulique et l'épuration des eaux
- Traces de la pression exercée par les sports de pleine nature motorisés sur les milieux secs

##### Commentaires :

- Nécessité de prendre en compte les milieux sensibles du point de vue écologique tels que pelouses sèches et falaises dans l'aménagement du territoire, notamment dans le développement des activités de loisir
- Rôle des activités de polyculture-élevage et du pastoralisme dans le maintien des pelouses sèches sur le plateau calcaire
- Les pelouses sont des étendues d'herbes rases, généralement parsemées de petits arbustes. Les sols minces et pauvres qui les caractérisent sont propices au développement naturel de nombreuses graminées (bromes, fétuques...). Cette végétation n'est donc pas implantée par l'homme, mais seulement favorisée et entretenue par le pâturage. La préservation de ces milieux passe par un maintien des pratiques pastorales, le pâturage ovin extensif apparaît être la pratique la plus pertinente.

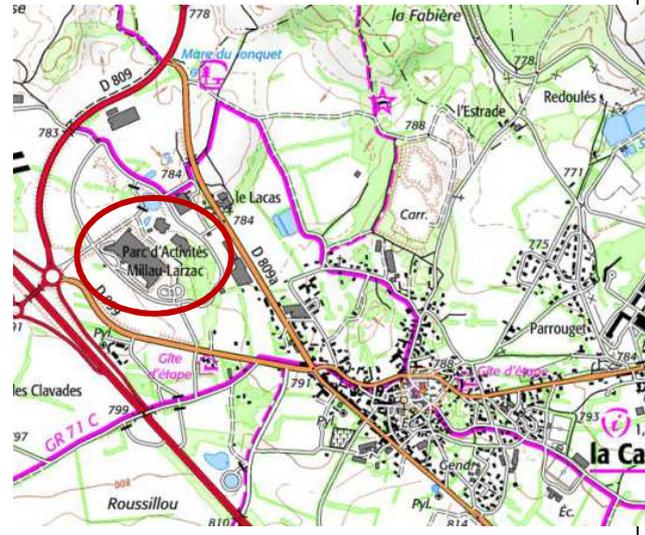
##### Points de discussion :

- Place de l'agriculture dans l'aménagement du territoire
- Conciliation entre activités de pleine nature et préservation des milieux naturels

## POINT 5 : La Cavalerie – zone d'activité Millau-Larzac

### Contexte :

La zone d'activités Millau-Larzac est implantée sur le territoire de la commune de La Cavalerie, à proximité de l'autoroute A75. D'une superficie totale initialement prévue de plus de 40 ha, environ 12 ha sont actuellement aménagés. Cette zone d'activité, qui se situe sur le bassin d'alimentation du captage d'alimentation en eau potable de Lesperelle, desservant la ville de Millau, a nécessité d'importants aménagements pour le traitement et l'évacuation des eaux pluviales.



### Observations :

- Bassin de décantation et bassin d'infiltration des eaux issues du ruissellement pluvial sur la zone d'activité
- Urbanisation sur un périmètre de protection d'un captage d'alimentation en eau potable
- Faible taux de remplissage de la zone d'activité, du au prix élevés des terrains ayant intégré les coûts des mesures compensatoires à l'aménagement en aire d'alimentation du captage.

### Commentaires :

- Forte vulnérabilité des eaux souterraines d'origine karstiques aux activités présentes sur le bassin d'alimentation (agriculture, agglomération, artisanat, industrie, infrastructures) et à leur localisation
- Nécessité de prendre en compte les sensibilités du territoire dans la planification du développement urbain, notamment les périmètres de protection des captages en eau potable
- Prévoir des dispositifs de gestion des eaux pluviales adaptés et correctement dimensionnés ainsi que leur entretien pour en assurer le bon fonctionnement

### Points de discussion :

- La mise en place d'ouvrages de gestion des eaux pluviales nécessite de prévoir leur entretien régulier afin d'en assurer le bon fonctionnement et de leur permettre de jouer pleinement leur rôle de rétention et d'épuration des eaux
- La prise en compte du fonctionnement hydrogéologique des causses dans le cadre du SCOT peut se faire à travers le croisement de différents enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

## POINT 6 : La Roque Saint Marguerite – source de Lesperelle

### Contexte :

La ville de Millau est alimentée en eau potable à partir de la source de Lesperelle, sur la commune de La Roque Sainte Marguerite dont le bassin d'alimentation situé sur le plateau du Larzac couvre plus de 100 km<sup>2</sup>. Cette ressource en eau est de façon générale de bonne qualité, mais peu subir de épisode de dégradation notamment au regard de la turbidité.



### Observations :

- Résurgence karstique de la source Lesperelle

### Commentaires :

- Vulnérabilité de la ressource en eau potable au regard des activités présentes sur le bassin d'alimentation de la source
- Nécessité de prévoir un développement urbain en cohérence avec la disponibilité de la ressource en eau du territoire : les prévisions de développement démographique et urbains définis dans le cadre du SCoT devront être adaptés au regard de la disponibilité de la ressource en eau pour l'alimentation des populations

### Points de discussion :

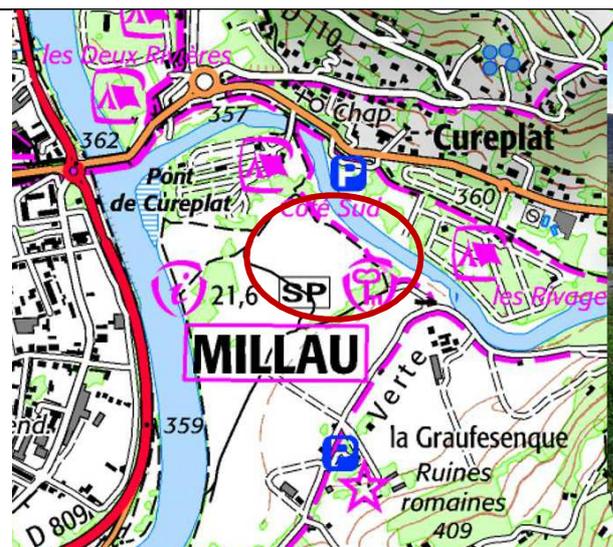
- Surveillance de la qualité des eaux brutes et des eaux distribuées

## POINT 7 : Millau – lieu-dit La Graufesenque

### Contexte :

Afin de sécuriser son alimentation en eau potable au regard de la vulnérabilité de la source de Lesperelle aux pollutions superficielles, la ville de Millau a mis en place 3 captages complémentaires dans la nappe alluviale à la confluence du Tarn et de la Dourbie. Ces captages ne sont utilisés qu'en cas de contamination des eaux issues de la source de Lesperelle.

Par ailleurs, afin de réduire l'impact d'une crue de la Dourbie sur les habitations riveraines et les campings, deux chenaux secs ont été creusés dans la plaine de la Graufesenque. Il s'agit de deux anciens bras de la Dourbie, longs de 400 et 250 mètres, désignés sous le nom de « Dourbiettes », qui ont leur exutoire sur le Tarn.



### Observations :

- Captages de secours pour l'alimentation en eau potable de la ville de Millau dans la nappe alluviale à la confluence du Tarn et de la Dourbie
- Chenaux creusés dans la plaine de la Graufesenque permettant l'expansion des crues de la Dourbie

### Commentaires :

- Sécuriser l'alimentation en eau potable à travers l'utilisation de ressources complémentaires
- Préserver ou rétablir les champs d'expansion de crues en amont des zones urbanisées afin de limiter l'impact des crues à l'aval
- Possibilité de concilier sur un même espace une fonction de gestion préventive de inondations et des activités de loisir (promenade, parcours sportif, ...)

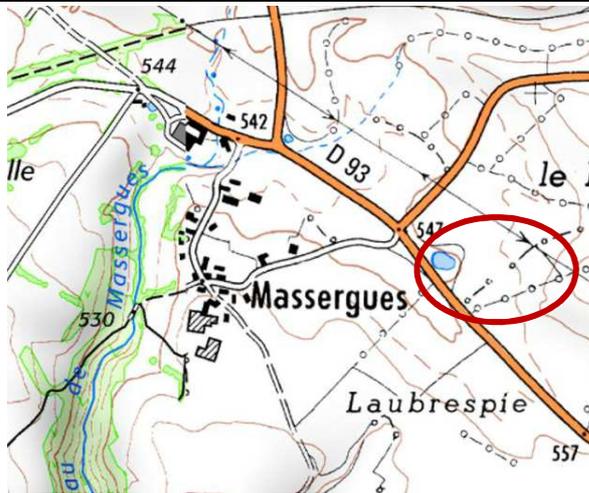
### Points de discussion :

- Le maintien de champs d'expansion de crue peut entraîner des interventions sur des terrains privés, d'où la nécessité d'une implication forte du ou des propriétaires concernés voire l'acquisition des terrains par la collectivité.

## POINTS DE PASSAGE

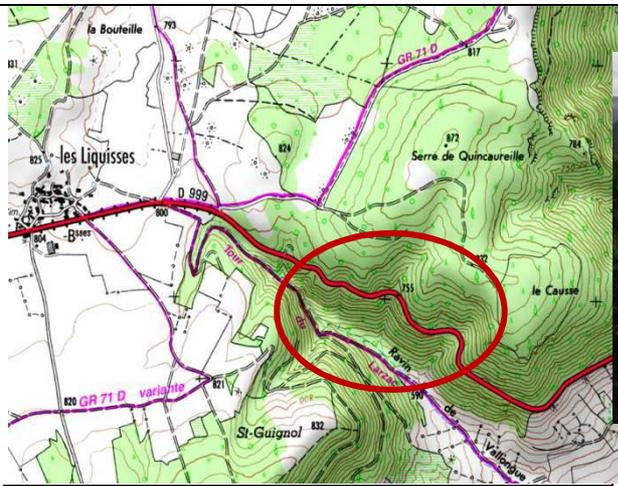
### 1. Massergues - zone humide

- Rôle des zones humides dans la régulation hydraulique des bassins versants et dans l'épuration des eaux : les zones humides stockent de l'eau en période humide et la restituent en période sèche ; elles jouent également un rôle de filtre naturel en emmagasinant et transformant les matières minérales et organiques qu'elles reçoivent



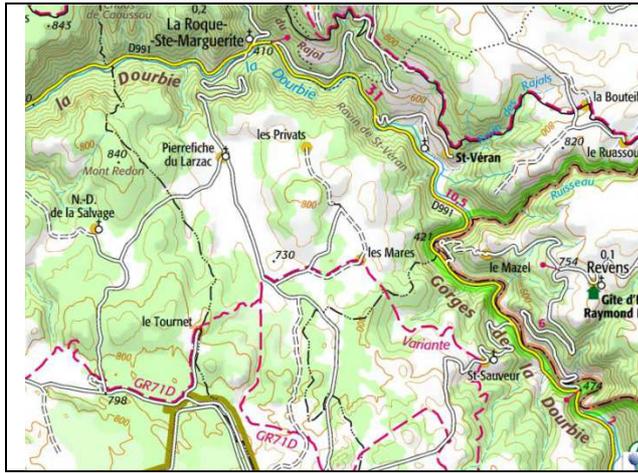
### 2. Nant - lieu-dit Les Liquisses

- Rôle de la forêt dans le territoire : réservoir de biodiversité, paysage, lieu de détente et de découverte, activité économique



### 3. Gorges de la Dourbie

- Prise en compte du risque d'inondation et de l'espace de mobilité du cours d'eau dans le développement d'activités et hébergements touristiques
- Concilier entre la préservation d'habitats naturels d'espèces rares (crave à bec rouge, castors,...) et le développement des activités de loisir de pleine nature (escalade, via ferrata)
- Programme de ré-introduction des vautours



Le village de Cantobre

d. Trois séminaires ouverts au public ont initié les travaux du SCoT :

- Le premier séminaire s'est intitulé « SCoT et économie territoriale ». Il a eu lieu le jeudi 20 novembre 2014 à Millau, salle des Conférences de la CCI, 38 boulevard de l'Ayrolle à Millau.

L'objectif de cette journée était de lancer le débat de l'attractivité économique du territoire, en présence des élu-e-s et des acteurs économiques.

Au programme :

- 10h00 à 12h30 : Table ronde plénière en présence de François TAULELLE (géographe) et des représentants des chambres consulaires
  - 14h00 : Répartition des participants en 3 ateliers :
    - Atelier n°1 : Soutenir une économie non-délocalisable
    - Atelier n°2 : Zones d'activité économique et attractivité du territoire
    - Atelier n°3 : Comment mettre en œuvre un tourisme durable au travers du SCoT ?
  - 16h00 : Conclusion.
- Le deuxième séminaire s'est intitulé « SCoT, Vivre le territoire (démographie, aménagement du territoire, mobilités) ». Il a eu lieu le jeudi 27 novembre 2014 à Millau, salle des Conférences de la CCI, 38 boulevard de l'Ayrolle à Millau.

L'objectif de cette journée était de lancer le débat d'un aménagement équilibré du territoire à l'horizon 2040 en présence des élu-e-s et des acteurs locaux.

Au programme :

- 10h00 à 12h30 : Table ronde plénière en présence de Laurence BARTHE, géographe à l'Université Jean JAURES, Toulouse.
  - 14h00 : Répartition des participants en 3 ateliers :
    - **Atelier n°1 : Quelles ambitions en matière de démographie ? Quelle offre de logements pour satisfaire les besoins de demain ?**
    - **Atelier n°2 : Comment organiser l'espace pour habiter le territoire ?**
    - **Atelier n°3 : Quelles mobilités dans nos territoires ruraux ?**
  - 16h00 : Conclusion.
- Le troisième séminaire s'est intitulé « SCoT, Préserver et valoriser les ressources (agriculture, eau, biodiversité, énergie) ». Il a eu lieu le mercredi 03 décembre 2014 à Millau, salle des Conférences de la CCI, 38 boulevard de l'Ayrolle à Millau.

Au programme :

- 10h00 à 12h30 : Table ronde plénière en présence de Frédérique Blot, géographe à l'Université Jean-François Champollion (Albi).
- 14h00 : Répartition des participants en 3 ateliers :
  - **Atelier n°1 : Biodiversité, analyse des enjeux et discussion des orientations en matière de Trame verte et bleue en présence du bureau d'étude Biotope,**
  - **Atelier n°2 : Agriculture, quelles perspectives pour le territoire ? en présence de l'Observatoire du développement rural (INRA),**

- o Atelier n°3 : Vers un territoire à énergie positive ?
- 16h00 : Conclusion.

## Saint-Affrique

Schéma de cohérence territoriale

# Une vaste concertation sur l'avenir du territoire est lancée

Jeudi 20 novembre, le séminaire « Scot et économie territoriale » réunissait pour la première fois élus, associatifs, représentants consulaires et autres personnes intéressées par le Schéma de cohérence territoriale (Scot).

En matinée, François Taulelle, chercheur au CNRS de Toulouse et professeur de géographie, aménagement et urbanisme à l'Université de Toulouse, a livré quelques éléments théoriques pour aiguiller les réflexions, retraçant les différentes écoles d'analyse du territoire.

« Avec la mondialisation, on a considéré que l'avenir était dans les grandes villes. Et c'est à Lisbonne qu'a été prononcé ce que j'appelle devant mes étudiants le "gros mot de l'aménagement" : le mot compétitivité, qui a été décliné à toutes les sauces. Alors qu'avant, on parlait de petites productions territoriales qu'on essayait de monter en gamme, on n'a plus parlé que de clusters et de pôles de compétitivité, ce qui a entraîné un délaissement du territoire par les services publics. Depuis quelques années, on assiste à un retour de la ruralité et à une nouvelle dynamique de l'égalité des terri-



Salle comble à la Chambre de commerce de Millau pour le premier séminaire destiné à...

toires », a-t-il expliqué. Il a ensuite donné quelques conseils à ceux qui devront être les artisans du Scot coordonné par le Parc naturel régional des Grands Causses, en les prévenant qu'en matière de Scot « il n'y a pas de recette, seulement quelques méthodes » : « Il faut arriver à ancrer le Scot sur le territoire, à faire participer les gens, ce qu'on ne sait pas bien faire

aujourd'hui, car les réunions le soir, ça ne marche pas forcément en milieu rural. Il faut aussi arriver à mélanger les thèmes, avoir une vision à long terme et échanger son expérience avec d'autres. »

La concertation va se poursuivre avec le séminaire « Scot, vivre le territoire (démographie, aménagement du territoire, mobilités) » qui aura lieu jeudi 27

novembre, de 10 h de conférence de commerce et de Millau.

Mercredi 3 décembre à la salle de la Chambre de commerce et d'industrie de Millau séminaire « Scot valoriser les ressources, eau, biodiversité »

# Le Scot va de

**Projet** | Porté à l'échelle des grands causses, le Scot est entré dans sa phase de concertation. S

Si vous n'en avez jamais entendu parler, il va falloir vous y faire. Dans les prochains mois, le Scot (Schéma de cohérence territoriale) du Sud-Aveyron risque en effet d'occuper une place prépondérante dans les journaux locaux comme dans les hémicycles intercommunautaires. Et pour cause: piloté par le Parc des grands causses, mais fonctionnant selon une gouvernance qui lui est propre, ce document envisage de planifier les grandes orientations d'aménagement du territoire sud-aveyronnais (\*) pour les vingt prochaines années. Et ce, sur la base d'une vision politique partagée en matière d'habitat, d'économie, de transports, d'environnement, de tourisme et de loisirs, de patrimoine et de paysage.

À ce stade, ce document n'existe pas encore, d'où l'importance pour le PNR de commencer dès maintenant à exposer l'intérêt mais également l'avancée de ce « projet fédérateur » dont la phase de conception va démarrer dans les prochains jours. « Notre souhait, c'est d'impliquer les forces vives et les citoyens du territoire dans son élaboration afin de créer une véritable stratégie territoriale capable de répondre aux enjeux de demain », explique Alain Fauconnier, qui animait une conférence de presse à ce sujet, vendredi, en compagnie du directeur général des services Florent Tarrisse, du président délégué Christian Font et d'Arnaud Boudou, chargé de coordonner le projet Scot au PNR.

Pour définir justement les enjeux, qui sont multiples, le PNR va organiser plusieurs séminaires, dont le premier, prévu jeudi 20 novembre à la CCI, portera sur le thème de l'économie. « Fermées à personne », comme l'indique Florent Tarrisse, ces tables rondes et autres ateliers jetteront « en pâture » tout un tas de données et d'informations qui permettront de débattre, puis de cerner, avec précision, les forces et faiblesses du territoire, que ce soit en matière d'énergies, de ressources environnementales, mais aussi de potentialités économiques qui, contrairement à ce que l'on croit, confèrent une réelle attractivité à la région du fait de sa situation « carrefour » entre Toulouse, Montpellier et Clermont. Avec 20 000 nouveaux habitants accueillis d'ici 2040



Florent Tarrisse, Christian Font, Alain Fauconnier vendredi les grandes étapes du Scot du

en Sud-Aveyron, la dynamique démographique et les équilibres de solidarité nécessaires entre les secteurs urbains et ruraux seront également deux défis majeurs abordés au cours de ces séminaires. « Plutôt que de se bécotter », précisent à ce propos Alain Fauconnier et Christian Font, le Scot nous donner l'opportunité de réfléchir à comment on veut organiser l'accueil de ces nouveaux habitants. Et, plus globalement, et tel que le slogan, « d'inventer, ensemble, une autre vie ici ».

(\*) Seuls les cantons de Vézins, Campagnac et Sévérac-le-Château ont fait le choix de ne pas l'intégrer.

## Au fil du débat

### Trois piliers économiques

Pour François Giacobbi de la Chambre d'agriculture, « si le territoire du Parc est là, ouvert et vivant, c'est grâce à l'agriculture. Cette activité ne doit pas être fossile, et il faut arriver à voir tous les classements plus comme des atouts que comme des contraintes, ce qui n'est pas toujours facile ». Le vice-président de la Chambre de commerce Jean-François Boyer a acquiescé tout en rappelant que le territoire est articulé autour d'un système, la Confédération générale de Roquefort, qui est aujourd'hui en pleine réflexion. « Ce n'est ni la volonté des producteurs, ni celle des industriels, mais si ce système dérapait vers un système entièrement libéral en renonçant à l'apport-total/collecte totale, ce qui n'est pas exclu, il y aurait un risque réel pour l'équilibre du territoire », a précisé celui qui est aussi un dirigeant de l'entreprise Gabriel-Coulet. Il a ajouté qu'à ce pilier de l'économie sud-aveyronnaise qu'est l'agroalimentaire (« qui cependant perd des emplois »), s'ajoute le domaine du cuir, « qui est peut-être parvenu à enrayer sa chute » et le tourisme, « même si l'effet yaduaud a été de courte durée ».

Le président de la communauté de communes Millau Grands Causses Gérard Prêtre a tenu à souligner la vitalité « d'autres entreprises basées en Sud-Aveyron et actives sur tout le Grand Sud », et a souhaité que leur rôle soit mis en avant, tandis que le secrétaire de la Chambre de métiers Alexandre Saquet plaide pour le maintien des petits commerces dans les villages et la transmission des savoir-faire artisanaux.

### Communications

Le Sud-Aveyron étant à la lisière des deux Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, Jean-François Boyer a souhaité que le projet de « grande région\* » place le territoire dans une position plus centrale (Le mariage entre les deux Régions a été entériné par les députés à l'Assemblée nationale justement ce jeudi 20 novembre). Il a souligné l'atout qu'est l'A75, celui qui pourra être la RN88 terminée. « Il ne faut pas couper le lien avec Rodez, que l'économie y est dynamique, et le tourisme aussi depuis l'ouverture du musée Soulages », a-t-il déclaré. « Les routes sont certes importantes, mais n'oublions pas

## Echelles territoriales

Au cours de la table ronde, le public, essentiellement interrogé sur la place et le devenir de chaque collectif intercommunalité, Parc, Département, Région... « Le Parc est très morcelé, avec un peu de tout partout. Ce faire émerger des normes, c'est une logique de territoire du directeur des services du Parc Florent Tarrisse. C'est

### Environnement

« Depuis ce matin, on ne parle que d'économie. Mais c'est souvent l'écologie qui finit par trinquer. Or, l'édifice de développement durable », a déclaré le conseiller Millau Claude Alibert, tandis que la chargée de mission culture à l'office de tourisme de Roquefort Katia Faisant a saisi l'opportunité du Scot « pour réfléchir aux pour lesquels on vit : la croissance qu'on veut toujours compatible avec le bien-vivre ensemble ? »

### Quelle place pour le Sévéracais

Le Sévéracais, bien que membre du Parc, n'est pas Scot. La conseillère générale de ce territoire Catholac a émis le vœu que le Parc « entérine un peu vite la disparition du Sud-Aveyron ». « On n'enterre personne, mais on décide des décisions qui sont prises et votées », lui a répondu Arnaud Boudou. Il a souligné la difficulté du choix que doivent faire les élus, à la croisée des chemins entre le Scot de Rodez et le Scot de Millau. « A un moment, il faudra trancher et nous accueillons la décision quelle qu'elle soit avec respect », a-t-il promis. Le responsable du Scot Arnaud Boudou précisait que « c'est technique, les études portent sur tout le territoire du Parc, mais le cas échéant Sévérac pourra s'y insérer ».

### Des chiffres

Sur le territoire du Parc, a fait savoir Arnaud Boudou, les revenus viennent du secteur productif, 56 % sont d'origine (retraites, revenus touristiques et venant de

Bilan : ces trois séminaires ont fait salle comble et on réunit au total plus de 450 participants. Le public se compose d'élus (très mobilisés) de l'ensemble du territoire, d'acteurs du territoire (associations, syndicats, consulaires, organisations professionnelles) et de particuliers.

### 3- Vers un diagnostic territorial partagé

#### a. L'organisation de réunions publiques

Le Parc naturel régional des Grands Causses a organisé une série de réunions publiques dans l'ensemble des Communautés de communes du SCoT.

# Imaginer le Sud Aveyron dans 20 ans

**SCOT** Des réunions publiques sont organisées dans huit Communautés de communes du Sud-Aveyron du 22 juin au 1er juillet pour donner la parole aux habitants. Ces dernières ont concocté un programme abordant diverses thématiques (énergie, nouveaux arrivants, tourisme, agriculture, eau). Des intervenants et experts animeront les débats ou participeront à des tables rondes lors de ces soirées.

Ces rencontres viendront nourrir la réflexion réalisée dans le cadre du Scot (Schéma de cohérence territoriale). L'objectif est de réaliser un document cadre pour les communes et Communautés de communes. Ce schéma global permettra d'aider les communes et Communautés de communes à définir la manière d'utiliser et d'aménager l'espace dans le futur.

## Les dates à retenir

- **Camarès** (Cinéma le Temple) le lundi 22 juin à 20h30. Quels sont les nouveaux arrivants du Sud-Aveyron ? Intervention de Laurence Barthe, géographe et maître de conférences en géographie et aménagement à l'Université de Toulouse Le Mirail. Une enquête réalisée par des étudiants de l'université Jean-Jaurès sur le périmètre du Parc des Grands Causses sera présentée.

- **Saint-Sernin-sur-Rance** (salle des fêtes) le mardi 23 juin à 20h30. Quelle agriculture pour demain ? Interventions de Thomas Poméon et Jean-Edouard Legendre ingénieurs de recherche à l'Observatoire du développement rural (INRA Toulouse).

- **Saint-Rome-de-Cernon** (salle des fêtes) le mercredi 24 juin à 18h30. Quelles évolutions pour les paysages des Grands Causses ? Intervention de la Manufacture des paysages qui fera une restitution de tout le travail mené ces deux derniers mois sur le paysage à la suite de la tenue de stands dans les marchés et d'une réflexion avec un groupe de travail composé d'habitants volontaires.

- **Saint-Rome-de-Tarn** (salle culturelle) le jeudi 25 juin à 20h30. Le Sud-Aveyron est-il capable d'accueillir de nouvelles populations ? Intervention du Parc des Grands Causses avec la présentation des résultats de différentes études réalisées pour comprendre et envisager les mutations du Sud-Aveyron.

- **Millau** (Maison des grands événements) le vendredi 26 juin à 14h30. Quelles offres foncières pour l'accueil de nouvelles entreprises ? Intervention d'Hubert Calmettes, directeur d'Aveyron expansion qui animera le débat sur la capacité d'accueil de notre territoire pour les entreprises.

- **Millau** (Maison des grands événements) le mardi 30 juin à 14h30. Quels enjeux autour de l'eau ? Intervention de Laurent Danneville, hydrogéologue, responsable du pôle eau et assainissement du Parc naturel régional des Grands Causses.

- **L'Hospitalet-du-Larzac** (salle des fêtes) le mardi 30 juin à 20h30. Quelle transition énergétique pour le territoire ? Interventions de la société EDF et de l'association négaWatt représentée par Carine Barbier, spécialisée en économie et politique de l'énergie, elle exerce ses fonctions au sein de l'Institut pour le développement durable et les relations internationales (IDDRI).

- **Belmont-sur-Rance** (salle des fêtes) le mercredi 1er juillet à 20h30. Quelle stratégie économique et touristique ? Intervention du Parc naturel régional des Grands Causses à partir d'études économiques menées sur le périmètre du Parc.



Ce flyer a été diffusé sur l'ensemble du territoire, dans les journaux

Quels sont les nouveaux arrivants du sud Aveyron ?

pour demain ? **St-Sernin-sur-Rance**  
Salle des fêtes  
23 juin à 20 h 30

Quelles évolutions pour les paysages des Grands Causses ?

pour accueillir de nouvelles populations ? **St-Rome-de-Tarn**  
Salle culturelle  
25 juin à 20 h 30

Quelles offres foncières pour l'accueil de nouvelles entreprises ?

pour de l'eau ? **Millau**  
Maison des grands événements  
30 juin à 14 h 30

Quelle transition énergétique pour le territoire ?

Quelle stratégie économique et touristique ? **Belmont-sur-Rance**  
Salle des fêtes  
1er juillet à 20 h 30

Le sud Aveyron au coeur de la future grande Région ?

Les rencontres sont organisées dans le cadre de la SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), pour aller à la rencontre des habitants et définir le territoire de demain.

0800 95 65 99 83 11 - 0509 57 81 000 - Ne payez rien sur ce site public.

diffusé très largement l'ensemble du territoire, dans les journaux

- Journal de Millau

- Progrès Saint-Affricain

Sud Aveyron

# Des réunions publiques sur le SCOT

Les Communautés de communes du sud Aveyron en partenariat avec le Parc naturel régional des Grands Causses organisent des réunions publiques sur l'avenir de leur territoire. Nombre d'entre elles évoqueront l'agriculture, les professionnels sont donc invités à venir partager leurs idées.

Les nouveaux arrivants, l'évolution des paysages, l'accueil de nouvelles entreprises, l'eau, l'agriculture, la transition énergétique, la stratégie économique et touristique, la future grande Région,... autant de thématiques qui seront abordées lors de ces réunions publiques qui auront lieu du 22 juin à courant juillet aux quatre coins du sud Aveyron.

Ces réunions sont organisées dans le cadre de la démarche participative du SCOT (schéma de cohérence territoriale). Elle permet d'aller à la rencontre des habitants pour dessiner le sud Aveyron de demain.

## Les rendez-vous

• **Lundi 22 juin à 20h30 au cinéma Le Temple de Camarès** : quels sont les nouveaux arrivants du sud Aveyron ?

• **Mardi 23 juin à 20h30 à la salle des fêtes de St Sernin sur**

**Rance** : quelle agriculture pour demain ?

• **Mercredi 24 juin à 18h30 à la salle des fêtes de St Rome de Cernon** : quelles évolutions pour les paysages des grands Causses ?

• **Jeudi 25 juin à 20h30 à la salle culturelle de St Rome de Tarn** : le sud Aveyron est-il capable d'accueillir de nouvelles populations ?

• **Vendredi 26 juin à 14h30 à la Maison des grands événements à Millau** : quelles offres foncières pour l'accueil de nouvelles entreprises ?

• **Mardi 30 juin à 14h30 à la Maison des grands événements à Millau** : quels enjeux autour de l'eau ?

• **Mardi 30 juin à 20h30 à la salle des fêtes de L'Hospitalet du Larzac** : quelle transition énergétique pour le territoire ?

• **Mercredi 1<sup>er</sup> juillet à 20h30 à la salle des fêtes de Belmont sur Rance** : quelle stratégie économique et touristique ?

• **A St Affrique** (la date et le lieu précis ne sont pas encore définis) : le sud Aveyron au cœur de la future grande Région ?



Ci-après, l'ensemble des comptes-rendus de ces réunions publiques :

- *Quels sont les nouveaux arrivants du sud Aveyron ?*

Compte-rendu de la réunion publique

Le 22 juin 2015

Salle du temple à Camarès

La réunion publique a duré 2h30, de 20H30 à 23H00 et a rassemblé une quarantaine de personnes.

Monsieur Jacques BERNAT, Maire de Camarès et Monsieur Claude CHIBAUDEL, Président de la Communauté de communes ont pris la parole pour remercier les participants à la soirée.

Monsieur Arnaud BOUDOU, chef de projet du SCoT, a présenté les objectifs d'un SCoT, son contenu normatif, le calendrier et le périmètre.

Monsieur Christian FONT, Président délégué du Parc naturel régional des Grands Causses, a introduit la soirée et présenté les grandes lignes des travaux de diagnostic du SCoT. Il a notamment dévoilé les données statistiques portant sur les nouveaux habitants du sud-Aveyron.

Présentation

Madame **Laurence BARTHE**, géographe et maître de conférence à l'université de Toulouse-Jean Jaurès, est venue présenter les résultats d'une étude réalisée par les étudiants de la licence 3 APTER, intitulée « **Les nouveaux arrivants dans le PNR des Grands Causses : approche sociologique et territoriale** ».

Le débat

Le débat a été lancé à l'issue de cette présentation. Dans la salle, étaient présents de nombreux nouveaux arrivants du sud-Aveyron, aux profils variés, qui ont partagé leur expérience avec la salle et réagit à l'intervention de Laurence BARTHE.

Ils ont cherché à se positionner dans les différents profils de nouveaux habitants décrits par Laurence Barthe et ont raconté pour quels motifs ils étaient venus s'installer ici.

Ils ont mis en avant l'attractivité du prix du foncier, l'aspect « coup de cœur » pour le sud-Aveyron et ses paysages, le bon accueil par les populations locales, l'opportunité d'un travail ou encore la tranquillité de la vie.

Dans un deuxième temps, ils ont pointé dans leur réalité quotidienne des problématiques qui pourraient à terme les faire repartir. Est arrivé en tête la question du niveau d'équipement du territoire en services de santé mais surtout du maillage des écoles. La pression touristique a été aussi soulevée, comme pouvant être à terme un risque pour l'environnement mais aussi pour la qualité de vie. Les querelles de villages, le manque d'animation et d'activités l'hiver peuvent apparaître comme des freins à l'attractivité et à l'installation permanente de nouveaux arrivants. Enfin, c'est la question de la mobilité, de la dépendance à la voiture et le mauvais accès à Internet-Haut débit qui apparaissent comme des freins.

Certains élus sont ensuite intervenus et ont exprimé des remarques ou positions sur ces sujets. Par exemple, au sujet du tourisme, il n'existe pas de projet qui viendraient remettre en cause l'environnement en sud-Aveyron. La volonté est même de favoriser une politique d'accueil qui s'inscrit dans un développement durable.

Des élus ont mis en avant certaines difficultés pour maintenir de la vie dans les villages à cause d'une trop grande part de résidences secondaires fermées quasiment toute l'année.

D'autres pensent que le développement d'une offre locative, voire du locatif social, pourraient développer l'attractivité dans les petites communes rurales du sud-Aveyron. Malgré tout, le constat actuel montre une baisse des demandes d'installations auprès de mairies.

Le vieillissement de la population inquiète, mais surtout la baisse des effectifs dans les écoles. Si une école ferme, il devient très difficile d'accueillir une famille avec des jeunes enfants. La présence de commerces de proximité est aussi essentielle.

La demande de logements en centre-bourg augmente, mais il n'existe pas d'offre adéquate (qualité du logement, confort, rénovation énergétique et jardin).

Pour conclure...

Si l'idée d'accueillir un grand nombre de nouvelles populations effraie certaines personnes présentes dans la salle, il a été souligné que le sud-Aveyron connaît un solde naturel négatif et que cela exige un solde migratoire conséquent pour pouvoir maintenir la population mais aussi l'activité. Le vieillissement de la population a des effets sur la démographie des entreprises. Il faut que le territoire soit capable d'anticiper les départs à la retraite. Pour les 10 prochaines années, deux catégories sont les plus touchées par ce phénomène : les cadres d'entreprises et les agriculteurs.

L'attractivité du sud-Aveyron reste donc un véritable enjeu pour l'avenir.

- *Quelle agriculture pour demain?*

Compte-rendu de la réunion publique

Le 23 juin 2015

Salle des fêtes à Saint Sernin sur Rance

La réunion publique a duré 3h, de 20H30 à 23H30 et a rassemblé 75 personnes.

Madame Annie BEL et Monsieur André BEC, Président-e-s des Communauté de communes du pays Saint-Serninois et des Sept Vallons ont pris la parole pour remercier les participants à la soirée.

Monsieur Alain FAUCONNIER, Président du Parc naturel régional des Grands Causses a introduit la soirée.

Monsieur Arnaud BOUDOU, chef de projet du SCoT, a présenté les objectifs d'un SCoT, son contenu normatif, le calendrier et le périmètre.

Monsieur Christian FONT, Président délégué du Parc naturel régional des Grands Causses, a introduit la soirée et présenté les grandes lignes des travaux de diagnostic du SCoT. Il a notamment dévoilé quelques indicateurs pour lancer le débat.

Présentation

Messieurs Thomas POMEON et Jean-Edouard LEGENDRE, Observatoire du développement rural - INRA, sont venus présenter les résultats d'une étude réalisée intitulée « Diagnostic des espaces agricoles et naturels du Parc naturel régional des Grands Causses ».

Le débat

Les premières questions de la salle ont porté sur le pouvoir d'un SCoT dans le domaine agricole. La réponse a permis d'appréhender le panel d'outils à la disposition d'un SCoT afin de garantir la destination agricole de la SAU actuelle. Les deux principaux outils des SCoT sont les Zones Agricoles Protégées et les PAEN (périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels).

Il a été précisé aussi qu'un SCoT n'était pas un outil de gestion du foncier.

Le débat s'est donc étendu sur l'opposabilité des SCoT. Il a été expliqué que les Plan locaux d'urbanisme (PLU ou PLUi) doivent être compatibles avec les SCoT. Une fois un SCoT approuvé, les PLU doivent se rendre compatibles dans un délais de 1 an.

Cependant, un SCoT est opposable aux tiers pour les opérations suivantes : Lotissements, **Zones d'Aménagement Concerté** (ZAC), les réserves foncières de plus de 5 hectares, les remboursements, les **Zones d'Aménagement Différé** (ZAD), les Unités de Tourisme Nouvelles

(UTN), les autorisations d'implantations commerciales et les permis de construire (de plus de 5 000 m<sup>2</sup> de SHON).

Le débat est revenu sur les éléments de diagnostic présentés, et notamment l'évolution de la taille des exploitations : les exploitations agricoles sont de plus en plus grandes et les agriculteurs de moins en moins nombreux. La question de l'installation des jeunes agriculteurs est donc centrale. La tendance à l'augmentation de la taille des exploitations se répercute sur la question de l'installation, en augmentant la capitalisation. Alain Fauconnier a donc mis l'accent sur le fait qu'il fallait être attractif pour les jeunes.

Certaines interventions dans la salle ont rappelé que l'agriculture sous la forme « associative » était peut-être une solution pour favoriser les installations. C'est d'ailleurs une pratique très fréquente en sud-Aveyron, qui l'un des départements qui compte le plus de GAEC en France. Le débat a donc rebondi sur la question des successions, et notamment sur le chiffre d'environ 500 exploitations à l'échelle du Parc naturel régional des Grands Causses avaient un chef d'exploitation qui allait partir à la retraite dans les 10 ans et qui ne connaissait pas aujourd'hui de repreneur.

Le président Fauconnier a orienté le débat sur la question de la « vivabilité » du métier d'agriculteur, c'est à dire un métier qui permet de s'épanouir. Cela passait bien sûr par la question de l'attractivité du territoire rural agricole (pour l'agriculteur et sa famille).

A la question : quel tissu social pour les agriculteurs? A. Fauconnier a précisé qu'il n'y avait pas de réelles solutions mais que "quand on prend une décision, on va réfléchir aux conséquences sur le territoire".

Le sujet de la refonte du système Roquefort est aussi ressorti. Les représentants syndicaux ont pu exprimer leurs analyses et positions.

L'accent a été mis sur l'importance de la qualité des produits en Aveyron. Le diagnostic le fait très bien apparaître, concernant les AOP, les IGP mais aussi l'agriculture biologique qui prend de plus en plus d'ampleur en sud-Aveyron (près de 10% de la SAU). Alain Fauconnier précise qu'aujourd'hui les AOP et IGP représentent 20% du chiffre d'affaire agricole en France. Une question est venue sur l'impact que pourrait avoir le traité de libre-échange transatlantique (TAFTA) sur l'agriculture sud-Aveyronnaise s'il était mis en place. Alain Fauconnier a répondu en disant qu'il fallait tout faire pour retirer les produits sous signes de qualité de tels accords.

Pour conclure...

Pour conclure, il a été mis en avant que tout de même, l'agriculture sud-Aveyronnaise se portait plutôt bien et qu'elle gardait une place prépondérante dans l'économie locale. Elle connaît les mêmes inquiétudes économiques, démographiques, sociales qu'ailleurs, mais pour l'instant résiste bien. Le défi de la transmission et de l'installation est à relever pour les 10 prochaines années.

- *Le sud-Aveyron est-il capable d'accueillir de nouvelles populations?*

Compte-rendu de la réunion publique

Le 25 juin 2015

Salle culturelle à Saint Rome de Tarn

La réunion publique a duré 2h30, de 20H30 à 23H00 et a rassemblé 35 personnes.

Monsieur Marcel CALMELS, Maire de Saint Rome de Tarn et Monsieur Alain MARC, Président de la Communauté de communes Muse et Raspes du Tarn ont pris la parole pour remercier les participants à la soirée.

Monsieur Arnaud BOUDOU, chef de projet du SCoT, a présenté les objectifs d'un SCoT, son contenu normatif, le calendrier et le périmètre.

Monsieur Christian FONT, Président délégué du Parc naturel régional des Grands Causses, a introduit la soirée et présenté les grandes lignes des travaux de diagnostic du SCoT. Il a notamment dévoilé quelques données statistiques de la démographie sud-Aveyronnaise.

#### Présentation

Monsieur Florent TARRISSE, Directeur Général des Services du Parc naturel régional des Grands Causses, a présenté les travaux de diagnostic du SCoT.

#### Le débat

Le débat s'est installé tout au long de la présentation et la soirée a donc été très interactive. Les données générales sur la démographie ont fait émerger l'idée qu'il y avait deux réalités en sud-Aveyron, celles des villes et celle des campagnes.

L'exposé a donc tenté de démystifier cette représentation (qui revient assez souvent dans les débats), pour montrer qu'en fait il y avait de vraies complémentarités entre Millau, Saint-Affrique, Séverac le Château et l'ensemble des communes rurales. Néanmoins, cette lecture ne remet pas en cause les fragilités que peuvent connaître certaines communes, notamment au sud du Parc naturel régional des Grands Causses.

La présentation du solde migratoire du territoire a ouvert un débat sur la jeunesse en sud-Aveyron. Les chiffres montrent une certaine attractivité du territoire pour les jeunes, et notamment les jeunes familles avec enfants. D'ailleurs, le constat est qu'aujourd'hui les écoles rurales sont remplies par des enfants de nouveaux habitants. La question est donc de comment garder ces jeunes, faire que cette ruralité maintienne un bon niveau de services et équipement, voire même soit innovant. Deux questions émergent, la mobilité et l'accès à Internet haut débit.

Les projections démographiques ont été présentées, et montrent toutes une augmentation de la population. La salle pose la question de la fiabilité de ces projections, qui vont se décliner en besoins de logements, d'équipements, de commerces, d'écoles.

Il a été dit que des projections restent des projections, et la réalité des faits est autre chose. Cependant, les augmentations de populations prévues en sud-Aveyron restent en dessous de la moyenne nationale. Deuxième point, ces projections pointent le défi du renouvellement des actifs qui partent à la retraite dans les 10 ans qui viennent (notamment les cadres du public et du privé, ou encore les agriculteurs).

Le débat sur le niveau d'équipement du territoire s'est surtout focalisé sur la question des écoles, et notamment le décalage entre la méthode de travail du rectorat (qui analyse les données statistiques d'une année sur l'autre pour décider du maintien ou non d'une école) et la réalité démographique (qui connaît des creux et des accélérations). Les travaux du SCoT auront donc un rôle pour mettre en exergue cette réalité à moyen terme et les zones de fragilité pour lesquelles il faudra être extrêmement vigilant.

Ensuite, la question du logement a été abordée, montrant là encore les complémentarités entre l'urbain catalyseur et les communes rurales, où viennent s'installer des populations en second temps (parfois après regroupement familial).

L'accent a été mis sur le fait que le phénomène de décohabitation était aujourd'hui terminé et que le besoin de logement ne viendrait plus que des nouvelles populations. Cela interroge sur les nouveaux besoins, notamment d'un point de vue qualitatif.

Il a aussi été discuté des nouveaux déplacements des populations, qui sont de plus en plus mobiles notamment pour se rendre au lieu de travail.

Enfin, la question des commerces a été abordée et l'importance du maintien de commerces de proximité a été mise en avant.

Pour conclure...

Pour conclure, il a été mis en avant que plusieurs défis étaient à relever pour le territoire, notamment pour préserver le niveau d'équipements et de services actuels, afin de ne pas obérer l'avenir. De plus, le haut débit reste un grand chantier pour le sud-Aveyron.

- *Quelles offres foncières pour l'accueil de nouvelles entreprises?*

Compte-rendu de la réunion publique

Le 26 juin 2015

Halle Viaduc à Millau

La réunion publique a duré 2h30, de 14H30 à 17H00 et a rassemblé 15 personnes.

Monsieur Gérard PRETRE, Président de la Communauté de communes Millau-Grands Causses a pris la parole pour remercier les participants à la réunion.

Monsieur Christian FONT, Président délégué du Parc naturel régional des Grands Causses, a introduit la réunion et présenté les grandes lignes des travaux de diagnostic du SCoT.

Monsieur Arnaud BOUDOU, chef de projet du SCoT, a présenté les objectifs d'un SCoT, son contenu normatif, le calendrier et le périmètre.

Présentation

Monsieur Arnaud BOUDOU, chef de projet du SCoT a présenté les travaux de diagnostic du SCoT portant sur les Zones d'activité économique du territoire.

Monsieur Hubert CALMETTES, directeur d'Aveyron Expansion, a proposé son analyse du foncier économique sud-Aveyronnais et des enjeux pour l'accueil de nouvelles entreprises.

Le débat

Dans le débat, la première remarque de la salle s'est portée sur la concurrence entre les communes ou les opérateurs de zones d'activité pour attirer les entreprises. Sur certaines zones, malgré un prix du foncier et une fiscalité très attractifs, il ressort que 95% des projets choisissent en Midi-Pyrénées de s'installer à proximité de Toulouse.

Sur le territoire, s'est opéré un éparpillement des zones d'activités, dont l'implantation ne correspond ni à la demande, ni aux lieux de résidence de la main d'œuvre.

Il est aussi ressorti qu'il n'y avait pas d'outil foncier mutualisé pour le développement économique, alors qu'il existe une maîtrise foncière publique très importante à l'échelle du territoire.

Aujourd'hui, la grande majorité des entreprises qui occupent des zones d'activité sont des entreprises locales qui ont cherché un nouvel espace pour se développer et s'agrandir. Ce phénomène va avoir tendance à s'essouffler et l'enjeu qui émerge sera d'attirer de nouvelles entreprises.

Plusieurs interventions d'élus sont venues témoigner des difficultés à anticiper les besoins en foncier économique. Quand un projet arrive, il faut que tout aille très vite, alors que construire une réserve foncière et l'aménager prennent beaucoup de temps.

Quelles solutions pour mieux aménager le foncier économique ?

Dans le débat, est arrivée la question de la spécialisation des zones d'activité, pour créer des synergies.

Cela a amené le débat sur les risques de la spécialisation économique des territoires.

Aujourd'hui, 80% du tissu économique du territoire sont des TPE, et les zones d'activités représentent moins de 25% de l'emploi. La question de la transmission de ces entreprises familiales se pose aujourd'hui, existe-t-il des solutions foncières adéquates ?

L'identité du territoire s'est forgée autour de la qualité environnementale et des paysages. Les interventions dans la salle faisaient consensus pour que le développement économique s'insère dans cette dynamique. Pour aller plus loin, est ressorti qu'il existait de nombreuses ressources du territoire qui étaient aujourd'hui de véritables potentiels de développement économique (filière bois, économie circulaire, etc.).

Pour conclure...

Pour conclure, il a été mis en avant qu'il fallait construire une stratégie commune au sud-Aveyron pour gérer le foncier économique existant, ne plus être dans la concurrence mais la complémentarité, et continuer à travailler sur les filières en émergences.

- *Quels enjeux sur l'eau?*

Compte-rendu de la réunion publique

Le 30 juin 2015

Halle Viaduc à Millau

La réunion publique a duré 2h30, de 14H30 à 17H00 et a rassemblé 35 personnes.

Monsieur Arnaud BOUDOU, chef de projet du SCoT, a présenté les objectifs d'un SCoT, son contenu normatif, le calendrier et le périmètre.

Présentation

Monsieur Laurent DANNEVILLE, Chef du pôle Eau et assainissement du Parc naturel régional des Grands Causses, a présenté les travaux de diagnostic du SCoT.

Madame Anne TROUCHE, Agence de l'eau Adour Garonne, a présenté les enjeux du nouveau SDAGE-PDM 2016-2021, et a proposé un petit film pédagogique.

Le débat

Les premières questions de la salle ont porté sur le prix de l'eau, et notamment pourquoi n'y-a-t-il pas d'harmonisation du prix de l'eau ? Une première série d'explications montrent qu'il y a un grand nombre des gestionnaires de réseaux d'eau potable, qui ont des budgets très différents les uns des autres, notamment pour ceux qui ont beaucoup de travaux d'entretien des réseaux. Avec le projet de loi NOTRE, la compétence reviendrait aux communautés de communes ce qui permettrait d'avoir moins de régies communales et peut-être de nouvelles harmonisations du prix

de l'eau.

Ensuite, a été posé la question des pollutions des cours d'eau et des sources captées pour l'eau potable, notamment par les nitrates. Un débat s'est instauré sur l'origine de ces pollutions. Il s'avère que l'origine de ces pollutions est plurielle (origine agricole, des systèmes d'épuration défectueux, industries, etc.).

Toutes les actions menées sur le territoire pour diminuer ces pollutions ont été décrites.

Aujourd'hui, 10 communes du Parc naturel régional des Grands Causses sont inscrites en zones vulnérables.

Ensuite, les questions ont porté sur les risques d'inondations sur le territoire du SCoT et les actions qui sont mises en œuvre.

Les participants ont trouvé que la question de l'eau était très technique et que le jargon était compliqué. Plusieurs questions ont été posées en ce sens :  
Qu'est-ce qu'un SAGE? Un SDAGE, un PAPI, GEMAPI, etc.

Des élus ont demandé à quoi servent les profils de baignade? Comment cela est mis en place? Certains ont émis de fortes critiques sur cette disposition.

Le débat s'est poursuivi sur la question de la gouvernance, et notamment de GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Quelle place et quel pouvoir du SCoT sur ces sujets ? Il a été précisé que sur les bases de ce diagnostic, un projet de territoire (le PADD) et un règlement (DOO), viendraient fixer des règles à prendre en compte dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU et PLUi). Par exemple, le SCoT pourra fixer de nouvelles règles pour l'urbanisation dans les zones soumis au risque inondation. Autre exemple, le SCoT pourra fixer des règles d'urbanisation pour garantir la qualité des eaux souterraines.

Peut-on rêver de revenir à un bon état des rivières?

Il a été montré que la qualité des eaux souterraines, des cours d'eaux et des sources captées étaient plutôt bonnes sur le territoire. Nous avons même des cours d'eaux avec une qualité des eaux exceptionnelles.

Pour les autres, il est possible avec de la volonté de retrouver une très bonne qualité des eaux.

Enfin, le débat s'est prolongé sur l'impact environnemental des microcentrales hydroélectriques sur les cours d'eau.

Le SCoT, dans son diagnostic, a recensé 600 seuils existants sur le territoire. Un diagnostic plus approfondi permettra d'affiner ce chiffre et préciser le véritable potentiel d'équipement des seuils existants en microcentrale, sans remettre en cause l'écoulement des eaux ni la continuité écologique.

Pour conclure...

Pour conclure, il a été mis en avant que l'eau était une question cruciale pour le sud-Aveyron et que le SCoT devait être l'outil de mise en cohérence des actions concernant le petit et le grand cycle de l'eau.

- *Quelle transition énergétique pour le territoire ?*

Compte-rendu de la réunion publique  
Le 30 juin 2015  
Salle des fêtes de l'Hospitalet

La réunion publique a duré 3h00, de 20H30 à 23H30 et a rassemblé 75 personnes. Monsieur Jean-Jacques LASSARADE, Maire de l'Hospitalet et Monsieur Richard FIOL, vice-président de la Communauté de communes Larzac et Vallées ont accueilli les participants.

Monsieur Arnaud BOUDOU, chef de projet du SCoT, a présenté les objectifs d'un SCoT, son contenu normatif, le calendrier et le périmètre.

#### Présentation

Monsieur Florent TARRISSE, Directeur Général des Services du Parc naturel régional des Grands Causses, a présenté les travaux de diagnostic du SCoT et plus particulièrement le bilan énergétique du sud-Aveyron.

Monsieur Alexandre CHEVILLON, chargé de mission Climat-Energie au Parc naturel régional des Grands Causses a présenté les potentialités du territoire en termes de réduction des consommations énergétiques et de production d'énergies renouvelables.

Madame Carine BARBIER, membre de l'association Négawatt, a présenté le scénario de transition énergétique de l'association Négawatt.

Monsieur Etienne SERRES, RTE Sud-Ouest, a présenté le Schéma de Raccordement au Réseau Régional des Energies Renouvelables (S3REnR) en Midi - Pyrénées et replacé les enjeux qui se déclinent en sud-Aveyron.

#### Le débat

Le débat s'est initié par une question sur la place des transports dans le bilan énergétique et quelles actions pouvaient être mise en œuvre en sud-Aveyron. Il apparaît que la voiture a une place prépondérante et les ménages du sud-Aveyron ont un taux d'équipement à 1,8 voiture par ménage. Pour répondre à cette question, un projet en cours (TEAMM) en partenariat avec le CGET, EDF et le CEREMA a été présenté. Ce projet a pour objectif de d'expérimenter des solutions de mobilité sur des territoires de montagne. Il est aujourd'hui imaginé de mettre en place une ligne de bus cadencée à 20mn sur l'axe Millau-Saint-Affrique, qui est l'axe sur lequel il y a le plus de trajets et déplacements domicile-travail. Ce projet consiste aussi à imaginer de nouvelles solutions pour « rabattre » les habitants des villages vers cet axe central. L'idée Rezo Pouce est en train aujourd'hui d'être mise en place.

Ensuite, le débat est revenu sur le remplacement du poste de transformation de Saint-Victor et Melvieu. Un dialogue a pu s'instaurer entre des représentants d'associations opposées au poste de transformation, des opposants aux projets éoliens, des personnes favorables aux projets

éoliens, des initiateurs de projets éoliens participatifs, des élus et le représentant de RTE (l'opérateur public qui déploie le réseau de transport d'électricité).

Ces échanges n'ont pas permis de trouver un consensus entre tous ces acteurs. Néanmoins, il apparaît qu'aujourd'hui, plus aucun projet de production d'énergies renouvelables n'est possible sur le territoire du sud-Aveyron car le réseau actuel est saturé.

Le redimensionnement du poste de transformation de Saint-Victor a bien ce rôle : assurer que l'on puisse injecter une nouvelle production sur le réseau, mais aussi sécuriser l'alimentation en électricité de villes comme Albi, Béziers et Montpellier. Ce projet n'existe pas seulement pour garantir le raccordement d'éoliennes, mais tous les projets du mix énergétique (cogénération biomasse, mini-centrales hydroélectriques, méthanisation, etc.).

Cependant, un point de débat commence à faire cause commune : le territoire doit soutenir les projets de production d'énergies renouvelables participatifs ou contrôlés par les collectivités locales (personne ne s'est opposé à cette idée dans la salle). Une nouvelle question s'offre donc au territoire : trouver une procédure qui garantisse un contrôle local des projets. Le Parc naturel régional des Grands Causses est aujourd'hui en discussion avec l'Etat pour expérimenter une telle démarche.

Le débat s'est ensuite porté sur l'impact des lignes à hautes tensions, notamment sur la santé. Le représentant de RTE a présenté les études épidémiologiques qui ont été commanditées par RTE. M. SERRES a bien pris la précaution de préciser que les contrats passés avec les laboratoires de recherches qui ont réalisé les études contiennent des clauses qui sécurisent la transparence et la publication de ces études. Il a décrit que ces études font apparaître des cas de leucémies infantiles avérées, avec des taux supérieurs à la moyenne nationale. Néanmoins, ces études n'ont aujourd'hui pas permis d'établir de lien de causalité avéré avec les champs électromagnétiques. Il est aussi constaté un taux d'avortement plus élevé pour les troupeaux bovins ou ovins qui pâturent sous les lignes THT.

Ensuite, la salle est revenue sur la question de la sobriété énergétique, et notamment, du comment agir individuellement ? Mme BARBIER est revenue sur le scénario Négawatt et a décrit les actions préconisées. Elle a aussi constaté que le plan climat énergie territorial du PNR était parfaitement compatible avec le scénario Négawatt.

Pour prolonger, la question de l'éclairage public a surgi et la salle a manifesté son incompréhension de l'éclairage nocturne permanent, des systèmes techniques qui n'étaient pas encore tous économes, de la pollution lumineuse ou encore de l'éclairage de monuments patrimoniaux ou naturels (qui coutent cher et dérangent la faune).

Un débat s'est instauré sur la qualité des digestat issus de la méthanisation et de la possibilité ou pas de mettre en place des plans d'épandages qui ne remettent pas en cause ni la qualité des sols ou des eaux souterraines. Ce sujet est à creuser, mais des solutions techniques semblent exister.

Pour conclure...

Pour conclure, il a été mis en avant que le SCoT devait s'inscrire dans une stratégie de transition énergétique et porter le débat du mix énergétique. L'éolien n'est pas le seul potentiel de production d'énergies renouvelables, le territoire a des ressources à développer (biomasse, méthanisation, hydroélectricité, etc.). Les financements issus de la convention « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » permettront quant à eux de mettre en œuvre des politiques de réduction de la consommation d'énergie.

- *Quelle stratégie économique et touristique?*

Compte-rendu de la réunion publique  
Le 1er juillet 2015  
Salle des fêtes de Belmont sur Rance

La réunion publique a duré 3h00, de 20H30 à 23H30 et a rassemblé 80 personnes. Madame Monique ALIES, Présidente de la Communauté de communes du pays Belmontais a accueilli les participants.

Monsieur Christian FONT, Président délégué du Parc naturel régional des Grands Causses, a introduit la réunion et présenté les grandes lignes des travaux de diagnostic du SCoT. Monsieur Arnaud BOUDOU, chef de projet du SCoT, a présenté les objectifs d'un SCoT, son contenu normatif, le calendrier et le périmètre.

#### Présentation

Monsieur Arnaud BOUDOU, chef de projet du SCoT, a présenté les travaux de diagnostic du SCoT et a proposé une analyse de l'économie sud-Aveyronnaise ainsi que la place du tourisme pour le développement territorial.

#### Le débat

A l'issue de la présentation, le premier axe du débat s'est porté sur la question des résidences secondaires. Depuis 10 ans, il y a eu une véritable accélération du nombre de résidences secondaires, notamment dans les communes à moins de 15 mn d'un échangeur de l'A 75. Pour certaines communes, plus de 60% des logements sont des résidences secondaires. Les questionnements portent sur le rôle de ces résidences secondaires dans le développement territorial, l'impact économique, pour la vie des villages ou la dynamique touristique.

Le débat s'est ensuite orienté sur la stratégie touristique. Peut-on étendre la saison touristique ? Peut-on améliorer la gouvernance touristique à l'échelle du sud-Aveyron ? Existe-t-il une véritable destination aujourd'hui en sud-Aveyron ?

Des interventions ont ensuite tournées autour de l'offre touristique, et notamment d'établissements qui ont du mal à financer leurs mises aux normes et donc leurs classements.

Ensuite, quel rôle a un SCoT dans la stratégie touristique ? Il a été expliqué que l'ensemble du territoire sud-Aveyronnais été soumis à la loi montagne et donc des règles spécifiques au travers les SCoT régissent le développement touristique avec la procédure dérogatoire d'autorisation des projets d'Unités Touristiques Nouvelles (UTN).

La question de l'opposabilité des SCoT est revenue dans le débat. Une explication a été donné ainsi que les définitions des notions « d'opposabilité aux tiers d'un document d'urbanisme », de « compatibilité » et de « prise en compte ».

Il a été demandé de présenter plus en détails les modalités de concertations du SCoT.

Le débat sur l'éolien en sud-Aveyron est aussi revenu en posant la question de la compatibilité avec le développement du tourisme.

Pour conclure...

Pour conclure, il a été mis en avant que la « filière brebis » restait le moteur de l'économie territoriale. Le tourisme constitue un véritable potentiel pour le territoire.

# Nouveaux arrivants : une chance pour le développement de notre territoire

Gouverner, c'est prévoir. Quel visage aura le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses dans 10 ans ? Qui seront les acteurs et les habitants de ce territoire ? Que feront-ils sur place ? Quels pourront être leurs choix en matière d'habitat, d'activités économiques, de modes de déplacement, d'environnement, de tourisme... et de loisirs ? Autant de questions qui sont actuellement à l'étude pour élaborer le Schéma de cohérence territoriale (Scot) du Parc. Un document sur lequel planchent des spécialistes et des élus de ce territoire qui couvre 97 communes du Sud-Aveyron. Un document sur lequel citoyens et habitants seront amenés à donner leur avis lors de réunions publiques. Pour ce premier dossier sur le futur Scot - outils d'urbanisme et de planification qui permettra de penser le Sud-Aveyron sur le long terme pour lui garantir attractivité et visibilité - Le Progrès Saint-Affricain et Le Journal de Millau se sont intéressés aux habitants du Parc des Grands Causses et plus particulièrement aux nouveaux arrivants.

**DÉMOGRAPHIE** Souvent venus comme des chevelus (Larzac oblige) ou comme des chauves (retraités en quête de vert), qui sont réellement les nouveaux arrivants ? Où s'installent-ils ? Que viennent-ils chercher sur place ? Sont-ils de passage ou s'installent-ils durablement ? Que font-ils sur le territoire ? Mais aussi quel accueil leur a-t-on réservé ?

**Près d'un nouvel arrivant sur deux vient du Languedoc-Roussillon ou du reste de Midi-Pyrénées**

Les enquêtes de recensement permettent de connaître le lieu de résidence des habitants cinq ans auparavant et ainsi de dénombrer les « migrants », c'est-à-dire les personnes dont la résidence cinq années plus tôt était différente de celle au recensement considéré. Les flux de population ainsi repérés sont dénommés « migrations résidentielles ».

À partir des résultats du recensement de 2008, on peut donc identifier les personnes vivant dans le Parc des Grands Causses en 2008 et qui résidaient en dehors en 2003 : elle seront appelées « immigrants » ou « nouveaux arrivants ». On peut aussi identifier les personnes qui habitent la zone d'étude en 2003 mais qui n'y habitent plus en 2008 : elles sont appelées « émigrants » ou « sortants ». Enfin, les personnes qui habitaient la zone d'études en 2003 et y habitent toujours cinq ans plus après sont appelées les « stables ».

## Education: Et si les fermetures de postes cassaient la dynamique d'installation ?

Si les nouveaux arrivants citent le cadre de vie comme motif principal d'installation, les services de santé et d'éducation sont aussi avancés dans les points déterminants. Et notamment bon nombre de nouveaux « arrivants » en milieu rural mettent en avant l'intérêt des classes mixtes ou avec un nombre d'élèves raisonnable. Et un constat saute aux yeux. Les nouveaux arrivants sont nombreux à s'installer dans les communes du Sud-Aveyron... où les écoles sont menacées de fermetures. A Brasc, La Cavalerie notamment où ces nouveaux arrivants sont de jeunes parents. Un paramètre que l'Education Nationale ne semble pas prendre en compte dans ses prévisions !

Entre 2003 et 2008, 9.100 personnes se sont installées dans le Parc des Grands Causses : 8.600 en provenance d'un autre territoire français et 500 de l'étranger.

En 2008, les plus nombreux à s'installer dans le Parc sont les habitants du Languedoc-Roussillon. Ils représentent 26 % des nouveaux arrivants (dont 16 % de l'Hérault, 4 % de Lozère et 4 % du Gard). Viennent ensuite les Midi-Pyrénéens avec 23 % des nouveaux arrivants (dont 11 % du reste de l'Aveyron, 5 % de Haute-Garonne et 4 % du Tarn). 9 % des nouveaux arrivants viennent d'Ile-de-France ou de Provence-Alpes-Côte-d'Azur. 5 % viennent de Rhône-Alpes.

Les nouveaux arrivants s'installent plus volontiers à l'Est du Parc des Grands Causses. C'est le cas de La Cavalerie, bien située sur l'axe Paris-Montpellier. Elle bénéficie également du desserrement de Millau. A la lisière du département de l'Hérault, un petit nombre de communes concentrent aussi une part importante d'arrivées (Comus, Le Clapier, Fondamente...).

Une des caractéristiques observées est aussi une installation en deux temps. Par exemple, les nouveaux arrivants posent d'abord leurs valises à Millau pour ensuite s'installer dans les communes aux alentours.

### Le Parc attire des jeunes actifs

Plus d'un nouvel arrivant sur trois est âgé entre 25 et 39 ans et



Millau concentre 41% des migrations internes au Parc. Pour autant la ville perd plus d'habitants qu'elle n'en gagne.

même plus d'un sur deux a moins de 40 ans, soit près de deux fois plus que la population stable. Plus jeunes, ils contribuent au rajeunissement de la population du Parc. Les plus de 65 ans ne représentent que 10 % des nouveaux arrivants alors qu'ils sont 32 % chez les « stables ».

Les nouveaux arrivants sont également plus fréquemment actifs que la population stable : plus d'actifs occupés, trois fois plus de chômeurs chez les nouveaux arrivants que chez les « stables », moins d'inactifs (personnes ni en emploi ni en chômage) que chez les « stables » (37% contre 50 %).

Plus diplômés que dans la population stable, 27 % des nouveaux arrivants sont titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur alors qu'ils représentent 14 % dans la population stable. Parmi les immigrants, 16 % n'ont pas de diplôme ou détiennent le certificat d'études primaires contre 32 % dans la population stable. Du niveau BEPC au bac, les écarts sont moins importants entre nouveaux arrivants et population stable.

Les professions intermédiaires ainsi que les employés et les ouvriers sont aux premières loges des catégories socioprofessionnelles les plus représentées parmi les nouveaux arrivants actifs. Comme sur l'ensemble du territoire métropolitain, l'activité agricole est en recul et cela se ressent sur les mouvements migratoires. La part des nouveaux arrivants dans les exploitations agricoles est moins importante de 9 points que chez les stables. Plus de la moitié des ménages arrivants dans le Parc sont des couples avec ou sans enfant. 38 % des arrivants sont des ménages d'une personne seule et 8 % sont des familles monoparentales. Dans la population sta-

ble, seuls les couples sans enfant sont plus représentés 32 % contre 25 % parmi les nouveaux arrivants.

### Les jeunes diplômés et les étudiants quittent le Parc

Entre 2003 et 2008, quelque 6.500 personnes sont parties du Parc vers un autre territoire français. 41 % restent en Midi-Pyrénées (dont 19 % en Aveyron, 9 % en Haute-Garonne et 9 % dans le Tarn). 27 % sont à destination du Languedoc-Roussillon (dont 17 % dans l'Hérault, 4 % en Lozère et 3 % dans le Gard). Plus des trois quarts des départs sont à destination des aires d'influence des villes.

Près de 70 % des personnes âgées de plus de 15 ans quittant le Parc des Grands Causses ont moins de 40 ans. La moitié a même moins de 24 ans.

Parmi les partants, 26 % sont diplômés de l'enseignement supérieur contre 14 % chez les stables. La population partante scolarisée est presque quatre fois plus importante que la population stable.

En 2008, la part des professions intermédiaires dans la popula-

tion partante active est plus importante que dans la population stable active. En revanche, agriculteurs, artisans, commerçants ou chefs d'entreprise sont moins représentés chez les actifs partants que chez les stables.

Un partant sur deux vit seul (un sur trois chez les stables). Plus de 20 % des partants vivent en couple sans enfant (32 % chez les stables).

### Plus d'arrivées que de départs

Il y a donc plus d'arrivées que de départs sur le Parc. Entre 2003 et 2008, ce solde s'élève à 2.600 personnes.

En 2008, les soldes des arrivées sur les départements les plus élevés se situent entre 40 et 64 ans. Ils sont positifs à tous les âges sauf entre 15 et 24 ans. Le Parc perd des jeunes au profit des grands pôles urbains comme Montpellier, Toulouse ou Rodez pour des raisons de poursuite d'études ou de premier emploi.

Les personnes aux âges de fin d'activité et les jeunes retraités sont principalement à l'origine de la croissance de la population du Parc.

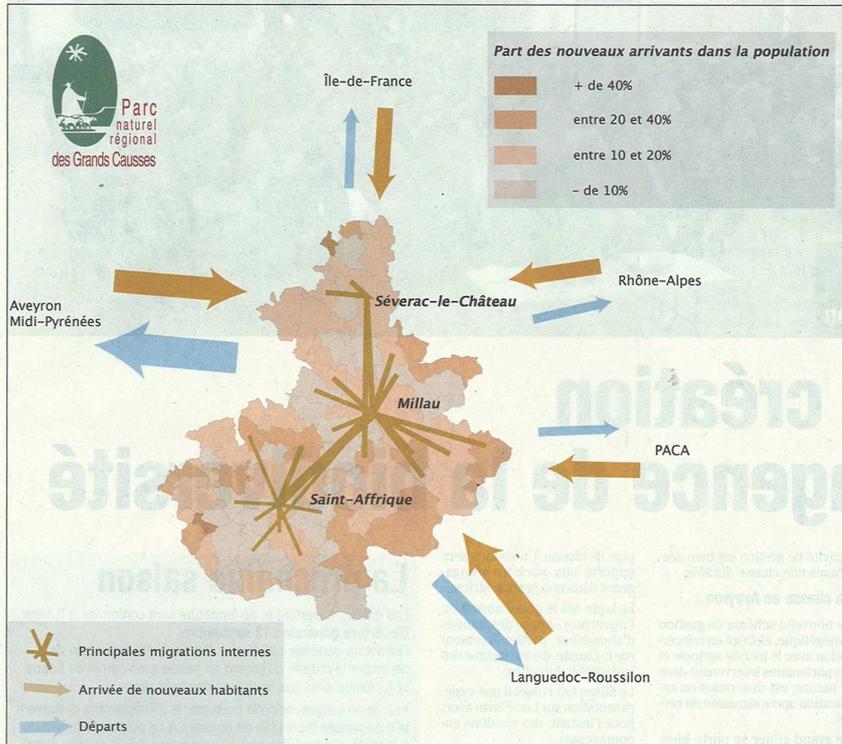
## Millau concentre 41 % des migrations internes au Parc

Entre 2003 et 2008, 4.400 personnes ont changé de communes de résidence tout en restant dans le territoire du Parc des Grands Causses.

Les communes de Millau et de Saint-Affrique concentrent 64 % des migrations internes, dont 41 % pour la seule commune de Millau. Les échanges ont lieu entre ces deux principales villes, mais également pour chacune d'elle avec leurs communes limitrophes appartenant à leur unité urbaine ou leur aire d'influence : Creissels ou Saint-Georges-de-Luzençon pour Millau ou Vabres-L'Abbaye pour Saint-Affrique.

Au niveau des migrations internes, les deux villes perdent plus d'habitants qu'elles n'en gagnent. Ainsi, entre 2003 et 2008, 1.007 personnes ont quitté Millau pour une autre commune du Parc quand 830 ont fait l'inverse. Pour Saint-Affrique, ces chiffres sont respectivement de 634 départs pour 579 arrivées internes.

# Carte des migrations sur le Parc



Le solde des arrivées sur les départs est plus élevé pour les catégories des employés et ouvriers que pour celles des cadres et exploitants agricoles. Si le bilan migratoire est positif pour les couples avec ou sans enfant, ce n'est pas le cas pour les personnes seules et les personnes vivant en ménage sans lien de parenté et plus mobiles que les autres ménages. D'ici à 2042, les projections de l'INSEE tablent à minima sur une augmentation de la population du Parc des Grands Causses de plus de 20.000 personnes. Le Parc compte aujourd'hui plus de 68.000 habitants. Et cette augmentation sera due à l'apport de nouveaux arrivants venant combler la population lo-

cale vieillissante (avec un solde naturel négatif). Reste encore à combler les besoins et attentes de ces nouveaux arrivants.

### Le cadre de vie comme motif principal d'installation

Dans leur rapport intermédiaire publié en janvier, les étudiants de la licence 3 APTer (Aménagement et projets de territoire) de l'université Toulouse Jean-Jaurès ont réussi à sortir quelques tendances après avoir interrogé une vingtaine de nouveaux arrivants répartis sur quatre types de communes représentatives du territoire du Parc : pôles urbains (Millau, St-Affrique), communes attractives (situées à proximité de Millau et St-Affrique, comme Roquefort, Tournemire, St-

Rome-de-Tarn...), communes avec forts taux de résidences secondaires (Peux-et-Couffouleux, Arnac-sur-Dourdou...) et communes à proximité de l'A75 (Nant, La Cavalerie, La Couvertoirade...). Chez tous leurs sujets revient comme motif principal d'installation dans le Parc « le cadre de vie » : contact avec la nature, souci de la qualité de l'environnement, absence de pollution de l'air, diversité des paysages, proximité de centre urbain tout en résidant dans un espace rural... Interrogés en parallèle, des élus du territoire mettent eux en avant comme frein à l'installation l'absence d'emplois, de services ou « l'isolement » de cer-

taines communes et occultent les attraits réels du territoire. Le registre sur lequel l'avis des nouveaux arrivants et des élus convergent est le prix du logement. Le bas niveau des prix reste un facteur majeur de l'attractivité. Les autres facteurs d'attractivité importants restent la présence des services de santé et d'éducation. Tous citent que la présence d'associations facilite un bon ancrage des nouveaux arrivants.

**BENOÎT GARRET ET JACQUES BREFUEL**

Sources : INSEE, synthèse sur « Les migrations résidentielles » réalisée par les équipes du Parc des Grands Causses et en particulier par Arnaud Boudou, chef de projet Scot au Parc, enquête réalisée par les étudiants de la licence 3 APTer (Aménagement et projets de territoire) de l'université Toulouse Jean-Jaurès.



### A suivre

Nous poursuivrons la semaine prochaine cette enquête à travers quatre portraits de ces nouveaux arrivants. Une rencontre qui sera l'occasion de connaître les motivations des uns et des autres à venir s'installer sur le territoire sud-aveyronnais alors que d'autres le quittent.

## Messages

● **LES PERMANENCES DE L'ADIL** Louer un logement ou devenir propriétaire, construire, acheter, vendre, entreprendre des travaux, réaliser des économies d'énergie, connaître la réglementation juridique et fiscale applicable pour chaque opération, tout savoir sur les aides et financements mobilisables ? Seul organisme agréé en Aveyron par l'Etat et par l'ADEME pour informer le public sur le logement et l'habitat, la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables, l'Adil répond à toutes ces questions et vous conseille gratuitement et en toute indépendance, hors de toute démarche ou visée commerciale. Quel que soit votre projet, avant de vous engager, faites le point avec l'Agence départementale d'information sur le logement. Permanence jeudi 30 avril de 9h à 12h au Centre médico-social, 2 place Bion-Marlavagne. Pour tout renseignement, contacter l'Adil au siège, 7 place Sainte-Catherine à Rodez. Tél. 05.65.73.18.00, lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, mercredi de 14h à 17h.

● **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ADMAR CAUSSES ET VALLEES** L'ADMAR Causses et Vallées vous informe de la tenue de son assemblée générale le 28 avril 2015 à 16h30 à l'Espace culturel d'Aguessac. Seront présentés les différents bilans et abordés le thème du «Coeur de métier de l'aide à domicile», ainsi que le repérage des fragilités.

● **ASSEMBLÉE ANNUELLE D'INFORMATION DE LA CROIX-ROUGE** Tous les adhérents, donateurs et sympathisants sont cordialement invités à assister à l'assemblée annuelle d'information de l'unité locale de la Croix-Rouge de Millau qui se tiendra le mardi 28 avril à 18h, salle de conférence du Créa. Cette rencontre permet à tous ceux qui le désirent, d'une part, de prendre connaissance du travail accompli par l'ensemble des bénévoles tout au long de l'année au sein des multiples activités et des orientations envisagées par la délégation et, d'autre part, de pouvoir échanger sur les divers thèmes abordés.

● **JEAN-VIGO : UN BREVET INITIATION AERONAUTIQUE POUR LES ELEVES DE SECONDE** Pour la rentrée de septembre 2015, le lycée Jean-Vigo met en place un cycle de formation aéronautique pour passer le BIA (Brevet initiation aéronautique), en partenariat avec les clubs ULM et aviation de Millau-Larzac. Cette formation est destinée aux élèves de seconde. A cet effet, une conférence d'information pour les parents et les élèves aura lieu le mardi 28 avril à 18h au collège Marcel-Aymard.

● **PRO BTP** PRO BTP vous rappelle son repas dansant fête des Mères le jeudi 7 mai à midi au restaurant «La Pouncho» (25 euros). Chèque BTP retraité avant le 30 avril. Quelques places sont encore disponibles pour le séjour à Maubert du 24 septembre au 1er octobre (813,50 euros). Acompte de 162,50 euros ou plus, chèque BTP vacances avant le 31 mai inclus. Places limitées. Ouvert à tous. Départ de Millau, Rodez, Saint-Affrique. Renseignements et inscriptions : Mme Rancher, 30 rue des Lilas, 12100 Millau. Tél. 05.65.61.13.01.

## Nouveaux arrivants

Nous poursuivons cette semaine notre enquête sur les nouveaux arrivants en Sud-Aveyron avec le portrait de quatre d'entre-eux. Avec pour chacun d'eux des parcours différents mais un dénominateur commun dans leur choix pour s'installer dans notre région, le cadre de vie même si pour un d'entre-eux cela ne suffira pas !

## De la Flandre à St-Sever-du-Moustier... par hasard !



Petra Van Gaevert, d'origine belge, a aménagé voici 10 ans à St-Sever-du-Moustier avec son compagnon Pieter Victoor. Leurs trois enfants Peppa, Luis et Matteo y sont nés.

**PORTRAIT** Si Pieter Victoor et Petra Van Gaevert, alors âgés d'une trentaine d'années, sont arrivés à Saint-Sever-du-Moustier il y a 10 ans, c'est « par hasard ». « On s'est rencontrés en Thaïlande, quand nous étions tous deux accompagnateurs de voyages, et nous avons beaucoup bougé. Nous commençons à en avoir marre de déménager et de payer des loyers, et nous avons décidé d'acheter une maison en Belgique. Mais nous sommes tombés sur des photos de notre maison actuelle, qui appartenait déjà à un Belge, et nous en sommes tombés amoureux. Nous l'avons achetée et retapée, nous y travaillons depuis 10 ans, c'est presque terminé ! » raconte Petra Van Gaevert.

Quand ils sont arrivés, elle n'avait jamais mis un pied en France, mais la découverte de Saint-Sever les a emballés : « On cherchait l'espace, la tranquillité, la nature. Le village était un havre de paix, et en plus, sa population était plutôt jeune. »

Au début, le couple a envisagé de tenir une chambre d'hôtes. « Mais trois enfants plus tard, les chambres sont occupées autrement ! » sourit Petra Van Gaevert. C'est en effet ici que sont nés en 2007 les jumeaux Luis et Matteo, suivis en 2009 par leur petite sœur Petra. Tous trois fréquentent l'école du village, et leur mère se réjouit qu'ils puissent y trouver de nombreux enfants de leur âge.

Petra Van Gaevert travaille à l'hôtel Fusiès, à Lacauque, tandis que son compagnon est artisan. Le couple a également ouvert, depuis deux ans et demi, le café « L'abri du temps », sur la place du village, un lieu « qui marche et propose de nombreuses animations, des soirées-jeux, des concerts, des animations culturelles... », précise la patronne. Ils ont également fini par ouvrir une chambre d'hôtes et en préparent une deuxième pour bientôt.

Même si l'image d'Epinal de leurs premières années s'est un peu estompée au fil du temps « et surtout depuis les dernières élections, où les relations se sont un peu tendues avec certaines personnes » et si la vie dans un village isolé a certains inconvénients « Pour faire les courses, il faut aller à Saint-Affrique ou à Lacauque, et avec une famille de 5, on fait souvent les courses ! », ça ne décourage pas Petra Van Gaevert : « Il n'y a vraiment pas de quoi déménager. Cette vie à la campagne, c'est idéal pour les enfants ! »

NELLY FUALDES

## Le coup de foudre d'Alexis pour le relais des Infruts

**PORTRAIT** Les Infruts, lundi matin. Depuis que l'autoroute A75 est ouverte, la circulation sur cette portion de route, jadis très fréquentée, est rare. L'ancien relais routier a d'ailleurs fermé ses portes, pour autant le bâtiment n'est pas vide, bien au contraire. Alexis et quatre de ses amis ont trouvé là ce qu'ils recherchaient. En quelque part, la perle rare. « Nous avons eu le coup de foudre pour ce lieu qui correspondait à ce que nous cherchions » explique Alexis, professeur de batterie au départ mais qui a ensuite travaillé dans le milieu musical en tant qu'ingénieur du son.

Originaire de Normandie, il a vécu à Paris pendant une dizaine d'années avant d'avoir envie de descendre dans le Sud avec sa compagne, preneur de son et d'autres amis. « Nous nous étions fixé un triangle qui englobait les Cévennes, Montpellier. Aussi quand nous avons découvert les Infruts, nous avons décidé d'y poser nos valises car cela correspondait parfaitement à ce que nous cherchions en tous points » reconnaît celui qui a depuis monté une société de service informatique « La souris du Larzac » dont la liste de prestations offertes lui permet de rayonner assez large. Une nouvelle vie qui convient parfaitement à Alexis : « J'exerce une activité qui me permet de



Alexis (au centre) en compagnie de Stéphane et Tamara qui comme lui ont décidé de vivre au relais des Infruts.

rester également dans le milieu où j'étais à Paris et même de reprendre mon premier métier celui de professeur de batterie ». Et les projets ne manquent pas en la matière puisqu'il envisage de monter une école de batterie. Car contrairement à ce que l'on pourrait penser, loin de devenir un hameau désert depuis l'ouverture de l'A75, les Infruts sont devenus un lieu vivant où se sont installés sept couples de trentenaire avec des enfants.

« Il y a une vraie vie sociale. On tisse une toile d'araignée entre nous et les personnes qui habi-

tent aux alentours, sur La Couvertiroade » explique notre interlocuteur qui a vu rapidement sa crainte « de se retrouver un peu seul » disparaître en voulant changer de vie et être autonome. Un choix de vie qu'Alexis ne regrette nullement depuis son arrivée d'autant que l'immensité de l'ancien relais des Infruts a permis à ses amis, d'ajouter une corde à leur arc en ouvrant des chambres d'hôtes. De qui redonner encore plus de vie à ce hameau.

J.B.

## Jean-Karim a repris une affaire à St-Rome-de-Tarn

**PORTRAIT** Jean-Karim Barrouillet a la bougeotte. A 41 ans, il a déjà déménagé 20 fois au gré de ses emplois dans le commerce... Mais ça, c'était avant d'arriver à St-Rome-de-Tarn en mai 2013. « Je ne m'y retrouvais plus dans le monde salarié et avec ma femme, nous avions envie de monter notre propre affaire », indique-t-il. « Nous avons donc décidé de quitter Bagnères-de-Bigorre (7.800 habitants) dans les Hautes-Pyrénées pour trouver un commerce en milieu rural. On cherchait un magasin avec des services à la personne à proximité : école, médecin, infirmières, pharmacie... pour à la fois pouvoir se soigner et scolariser nos enfants. Nous avons deux enfants. Le 1er a 4 ans et le 2e a été "fabriqué" en Aveyron. Il a deux mois et demi. »

Au départ, la famille Barrouillet envisageait de s'installer en Dordogne et après avoir visité plusieurs affaires, le choix s'est porté sur St-Rome-de-Tarn : « Ce village de 800 habitants a du potentiel. Il est joli, bien placé sur la route de Rodez, pourvu en commerces. Et il y a une



Jean-Karim Barrouillet

belle saison touristique, ce qui est un plus, même si notre objectif était dès le départ en reprenant cette épicerie à l'abandon de travailler toute l'année en offrant de nouveaux services à la population. »

Le 21 juin 2013, le couple a donc ouvert le Vival de St-Rome-de-Tarn. « Et ça fonctionne bien », avoue Jean-Karim Barrouillet. « Nous avons fait deux belles années, même s'il faut toujours

avoir de nouvelles idées pour fidéliser la clientèle, toujours en privilégiant une qualité de service et d'accueil. »

« Nous avons eu un excellent accueil et une très bonne intégration parmi la population et la mairie nous a ouvert les bras, ajoute le gérant, mais nous avons depuis essuyé quelques déceptions. Voyant que tous les commerces de la commune n'étaient pas ouverts le lundi par exemple, nous avons mis en place une petite terrasse pour avoir un lieu convivial. Et à présent, la mairie veut nous faire payer les emplacements pour trois tables... Nous pensons pourtant rendre un service. »

Content de son installation, Jean-Karim Barrouillet pense rester un bon moment à St-Rome-de-Tarn où il a acheté une maison : « On s'y plaît et on a de bons retours de la part de la population. Ici, il y a beaucoup de nouveaux arrivants, en particulier des jeunes qui se lancent en bio ou dans d'autres activités. Cette dynamique est intéressante pour la vie du village. »

BERNARD GARRET

**ST-ROME-DE-TARN**

## L'une des huit thématiques du SCOT présentée au public



L'intervention de Florent Tarisse.

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE** Le 25 juin, Florent Tarisse, directeur général des services, Christian Font, vice-président, et Arnaud Boudou, chef de projet, présentaient à la salle culturelle l'un des huit thèmes du schéma de cohérence territoriale. A la fois projet de territoire et document d'urbanisme, il se doit d'exposer aux élus et à la population une organisation du territoire dans une démarche fédératrice. A l'ordre du jour, la question : Le Sud-Aveyron est-il capable d'accueillir de nouvelles populations ? Les intervenants, s'adressant à un public essentiellement composé d'élus de la Communauté des communes Muse et Raspes, dont le président Alain Marc, présentaient en détail les résultats de l'étude économique réalisée par l'Insee de Toulouse.

«En 2011, 67.900 habitants vivent dans le Parc naturel régional (PNR) des Grands Causses, situé dans l'Aveyron. Depuis une dizaine d'années, la

population s'y stabilise grâce à l'excédent migratoire qui compense le déficit naturel. Même si des jeunes étudiants quittent le territoire du fait de l'absence de pôle universitaire, des jeunes actifs viennent s'y installer. Les habitants sont très inégalement répartis sur le territoire : une personne sur quatre vit dans une commune hors de l'influence des villes et plus d'une sur deux dans l'une des trois principales agglomérations du PNR (Millau, Saint-Affrique, Sévérac-le-Château).»

A la suite, s'instaurait un intéressant dialogue, questions-réponses concernant les possibilités d'accueil : besoins en construction, type de logements ; offres d'emploi ; infrastructures routières et de communications ; équipement du territoire ; services publics. Une intéressante consultation en vue d'instaurer autant d'outils de réflexion pour déterminer une hiérarchisation de choix dans les démarches d'élaboration à venir.

# SCoT : Notre territoire analysé par l'Insee



**ECONOMIE** Les résultats d'une étude socio-économique ont été publiés par le Parc des Grands Causses et l'Insee de Midi-Pyrénées. Ceci dans le but de formuler le schéma de cohérence territoriale du Sud-Aveyron.

**C**omment aménager l'espace de nos territoires demain ? Les communes du Sud-Aveyron pourront compter sur le SCoT (Schéma de cohérence territoriale) pour y puiser des éléments en rapport avec cette problématique qu'elles auront bientôt sur les bras. Le document fondateur de la politique du Sud-Aveyron sera notamment alimenté par une étude réalisée par l'Insee de Midi-Pyrénées, en association avec le PNR des Grands Causses, et portant sur la dynamique du Parc naturel régional. Réunis jeudi dernier au siège du PNR des Grands Causses, les dirigeants des deux administrations ont présenté à la presse les résultats de ce diagnostic, révélateur de la situation actuelle du Sud-Aveyron. Les forces et les faiblesses du territoire sont passées au scanner de l'Insee, et tout le monde pourra en profiter. C'est bien là tout l'intérêt de ce partenariat « gagnant-gagnant », comme le qualifie le directeur général des services du Parc Florent Tarrisse, qui a préféré s'allier avec l'organisme public et croi-



L'équipe de l'Insee et du parc.

ser les informations des deux structures.

« L'objectif est d'apporter de l'information socio-économique complète à l'échelle du PNR afin de nourrir le débat au moment de la mise en place de nouveaux projets », assure Séverine Pujol, chargée d'études à l'Insee. Avec tous les éléments entre leurs mains, les habitants des communes sud-aveyronnaises peuvent se positionner librement sur la question. Huit réunions publiques sont d'ailleurs organisées dans différentes communautés de communes entre le 22 juin et le 1er juillet. L'occasion pour tous ceux qui le souhaitent de venir participer au débat.

## Une dynamique portée par Millau et Saint-Affrique

L'étude est basée sur la comparaison des résultats avec le reste de la région Midi-Pyrénées, à l'exception de la Haute-Garonne, et avec les autres parcs régionaux du Massif Central. Et le premier constat qui en découle est la richesse des équipements dont dispose le PNR. Les villes de Millau et Saint-Affrique, qui regroupent à elles seules 44% de

la population du Parc (plus de 50 % avec Sévérac-le-Château), sont les principales investigatrices de la dynamique des Grands Causses et en font même un territoire unique.

« C'est le seul PNR de France avec une ville de plus de vingt mille habitants à l'intérieur du site », affirme Bernard Nozières, chef adjoint du service d'études de l'Insee Midi-Pyrénées. Une particularité qui donne au Parc Naturel Régional des atouts indéniables mais qui, par ailleurs, accroît le temps d'accès aux équipements pour une partie de la population. Pour Jean-Philippe Grouthier, ce paradoxe dû à un relief spécifique et à la taille des villes, est un enjeu à prendre en compte dans l'élaboration du futur SCoT : « Faut-il aménager en fonction du territoire ou en fonction des hommes ? ».

La question a aujourd'hui toute sa place dans un Sud-Aveyron qui voit sa population stagner depuis 2000. Les naissances, moins nombreuses que les décès, provoquent un déficit naturel qui est heureusement compensé par de nombreux arrivants, principalement des jeunes actifs de moins de 45 ans. Les emplois, au nombre de 26 000 dans l'ensemble du Parc, restent concentrés sur Millau et 12 % d'entre eux concernent l'agriculture. Le secteur profite de l'industrie agroalimentaire locale pour survivre mais devient vieillissant, au même titre que les cadres. Encore un enjeu important pour l'économie des Grands Causses auquel le SCoT devra répondre. Les discussions ne font que commencer...

## Les thématiques du SCoT dans les réunions

- 22 juin à Camarès : Quels sont les nouveaux arrivants du Sud-Aveyron ?
- 23 juin à Saint-Sernin : Quelle agriculture pour demain ?
- 25 juin à 20h30 à Saint-Romme-de-Tarn : « Le Sud-Aveyron est-il capable d'accueillir de nouvelles populations ? »
- 26 juin à Millau à 14h30 : Quelles offres foncières pour l'accueil de nouvelles entreprises ?
- 30 juin à Millau à 14h30 : Quels enjeux autour de l'eau ?
- 30 juin à l'Hospitalet à 20h30 : Quelle transition énergétique pour le territoire ?
- 1er juillet à Belmont : Quelle stratégie économique et touristique ?
- Saint-Affrique (date à définir) : Le Sud-Aveyron au cœur de la future grande région ?

## La transition énergétique électrise les débats

Du 19 juin au 1er juillet, le Parc des Grands Causses a organisé une dizaine de réunions publiques thématiques en Sud-Aveyron pour « faire de la concertation » et recueillir les avis de la population avant de rédiger le cahier des charges du Scot des Grands Causses.

Ce Schéma de cohérence territoriale est à la fois un projet de territoire et un document d'urbanisme. Il planifie à 10 ans l'organisation du territoire sur la base d'une vision partagée de l'avenir en matière d'habitat, d'économie, de transports, d'environnement, de tourisme et de loisirs, de patrimoine et de paysage. Au 1er janvier 2017, toutes les communes et communautés de communes non couvertes par un Scot ne pourront plus réviser leur document d'urbanisme (POS ou PLU) pour ouvrir à l'urbanisation de nouvelles zones. De quoi motiver les plus récalcitrants à entrer dans la « concertation ».

Après l'agriculture, le tourisme, les nouveaux arrivants, l'installation d'entreprises, l'eau... les équipes du Parc ont donc abordé, mardi 30 juin, à la salle des fêtes de l'Hospitalet-du-Larzac, l'épineux sujet de la transition énergétique en Sud-Aveyron avec deux invités : Carine Barbier, économiste au CNRS et ambassadrice de l'association Négawatt et Etienne Serres, responsable du service développement et études de RTE Sud-Ouest. Sur un territoire où les projets éoliens sont

nombreux à être décriés et où la résistance s'organise face au projet de construction du transformateur électrique à St-Victor-et-Melviu, ce sujet ne pouvait que déchaîner les énergies... souvent contraires. La soirée du 30 juin n'y a pas coupé, mais a aussi permis de recueillir des remarques judicieuses. Revue de détails.

**Potentiel.** Le chef de projet Scot au Parc Arnaud Boudou et le directeur du Parc Florent Tarrisse ont présenté le potentiel du territoire en matière d'économie d'énergie (en isolant les bâtiments, en limitant les déplacements de véhicules individuels...) et d'énergie renouvelable à produire entre les différents filières (voir repères ci-dessous).

**Digestat et amendement du sol.** Samuel Souchay a fait remarquer que « les sols ne seront plus amendés en carbone en épandant du digestat » (issu du processus de méthanisation).

« Au niveau agronomique, il faut réintégrer une partie du fumier dans le sol » a ajouté un autre participant à la réunion.

**Solaire thermique et solaire photovoltaïque.** « Avec le premier, on autoconsomme sa production, avec le second on vend de l'électricité », Carole Joly, présidente de Plateau survolté.

**Pas de logique.** Anne-Marie Citton, opposante à l'éolien industriel, a indiqué : « Toute cette électricité produite, on ne peut pas la consommer sur

place. Du coup, c'est un désastre écologique important et on est obligé de construire un transformateur. On arrive à une équivalence qui ne remplace pas le pétrole. Je ne vois pas la logique dans tout ça. »

**Réseau électrique saturé.** Le représentant de RTE a indiqué que le réseau électrique en Sud-Aveyron avait été « construit et dimensionné pour évacuer l'énergie hydraulique » : « Avec la production éolienne, il est à saturation. » D'où le projet de construction du transformateur de St-Victor avec un potentiel éolien important dans l'Est du Tarn et le Sud de l'Aveyron.

**Relocaliser l'économie vers l'énergie.** « Pourquoi ne pas relocaliser l'économie vers l'énergie produite plutôt que d'exporter l'énergie ? » a interrogé Samuel Souchay. « Ça servirait des territoires fragilisés et les gens l'accepteraient mieux. »

**Se rapprocher de son lieu de travail.** Pour Corine Barbier, l'une des solutions est de « rapprocher au plus près lieux d'habitation et lieux de travail » pour limiter les consommations d'énergie.

**Des avancées.** « Cette transition énergétique, elle n'aura lieu que si les gens y voient des avan-

ces pour leur vie », a lancé Christine Thelen.

**De la confiance.** « Il faut de la confiance en la transition énergétique » a ajouté Christine Thelen. « Beaucoup d'écologistes ont bien peur que les énergies produites soient détournées pour le commerce pour en faire du profit. L'éolien est détenu uniquement par des compagnies qui sont là pour faire de l'argent. »

**L'éolien autour de l'auto-route.** « Pourquoi ne pas mettre les éoliennes tous les 100 m autour de l'autoroute ou en off-hore ? » a demandé Christine Thelen.

**Structures de financement.** L'eurodéputé José Bové a attiré l'attention du public sur les problèmes de financement pour monter des groupes de production d'énergie renouvelable dimensionnés à l'échelle de bassin.

**Des réseaux qui ont vieilli.** Le président du Parc Alain Fauconnier a indiqué que l'un des problèmes de l'énergie à transporter, comme pour celui de l'eau ou du téléphone, était aussi que « les réseaux ont vieilli ».

**Santé et THT.** Christine Thelen a posé le problème de la santé lorsqu'on vit à proximité d'une ligne à très haute tension.

**Benoît GARRET**

### Repères

• **2.222 Gigawatts heure (GWh).** C'est l'énergie totale consommée par an sur le territoire du Parc des Grands Causses dont 44 % par les bâtiments (résidentiel-tertiaire), 43 % par les transports, 8 % par l'agriculture et 5 % par l'industrie.

• **800 GWh.** C'est le total de l'énergie produite annuellement en Sud-Aveyron dont 60 % grâce à l'hydraulique, les 40 % restant étant produits par l'éolien (29 %), le bois énergie dans le résidentiel (7 %), le solaire photovoltaïque...

• **1.400 GWh.** C'est l'équilibre vers lequel le Parc veut tendre à l'horizon 2030. C'est-à-dire baisser de 800 GWh la consommation annuelle d'énergie et augmenter de 600 GWh la production d'énergie.

• **5 GWh économisés** équivalent à : 400 logements rénovés (au niveau bâtiment basse consommation) ; report de 2,5 % des déplacements du territoire par du covoiturage ; 5 % des bâtiments tertiaires du territoire rénovés (au niveau bâtiment basse consommation) ; 2.500 particuliers formés à l'éco-conduite sur véhicules ; le remplacement de 100 % de l'éclairage des bâtiments tertiaires et résidentiel du territoire par des LED ; 170 exploitations agricoles formées à l'éco-conduite (avec passage des tracteurs au banc d'essai moteur) ; 2.000 foyers engagés dans le défi familles à énergie positive ; report de 3 % des déplacements du territoire vers des transports en commun.

• **5 GWh produits** équivalent à : 1 éolienne d'une puissance de 2 mégawatts ; 1 unité de méthanisation collective (15.000 tonnes de fumiers, soit 20 exploitations réunies) ; 300 maisons individuelles chauffées au bois (ou un tiers du projet de réseau de chaleur urbain de St-Affrique ou 5 projets comme celui de Nant) ; 1.700 maisons individuelles équipées de photovoltaïque (environ 34.000 m<sup>2</sup>) ; 2.000 maisons individuelles équipées de solaire thermique.

• **Potentiel de développement des énergies renouvelables.** D'ici à 2030, le bois énergie pourrait passer de 68 Gigawatts heure de production annuelle à 764 GWh ; le biogaz de 0,4 GWh à 400 GWh ; le solaire thermique et photovoltaïque de 21 GWh à 600 GWh ; l'hydraulique avec 35 installations sur le territoire et 15 installations en autoconsommation de 498 GWh pourrait encore progresser avec 600 seuils identifiés ; l'éolien produit 245 GWh avec 54 éoliennes en fonctionnement, 118 éoliennes ont été autorisées au 1er avril 2015.

#### 4- La démarche de concertation autour des paysages du Parc naturel régional des Grands Causses

Une démarche participative autour des questions paysagères est venue faire la transition entre la réalisation du diagnostic et les travaux d'élaboration du PADD. Cela est venu répondre à une volonté forte du comité syndical du SCoT de s'inscrire dans un schéma de concertation citoyenne, mais aussi de répondre aux nouveaux objectifs de la loi dite ALUR indiquant que les documents d'urbanisme et de planification ont un devoir en matière de qualité paysagère sur l'ensemble du territoire et doivent fixer des « objectifs de qualité paysagère » dans le PADD conformément à l'article L141-4 du code de l'urbanisme.

Deux carnets sont édités pour restituer l'ensemble de la démarche, et ont été annexé en partie dans l'évaluation environnementale.

### LA DÉMARCHE



### AVANT-PROPOS MÉTHODOLOGIQUE

Dans le cadre de l'élaboration de son SCoT et de la phase diagnostic, en amont du PADD, le Pnr des Grands Causses a missionné l'association la manufacture des paysages pour concevoir et animer un processus de concertation visant à définir des objectifs de qualités paysagères.

Du fait de l'étendue du territoire concerné et du calendrier resserré de la mission, l'association a proposé une démarche en 3 temps, alternant un temps ouvert à tous de recueil, puis un temps d'approfondissement proposé à un groupe de travail restreint et, pour terminer, un temps largement ouvert, la soirée de restitution, pour présenter et échanger autour des recommandations formulées par le groupe de travail.

Pour appréhender la question du paysage à l'échelle du territoire concerné, pour faire un lien avec le cadre de travail des techniciens du Pnr afin de faciliter les ponts entre les résultats de la concertation et le SCoT, la démarche s'est appuyée sur les entités paysagères définies par les techniciens du Pnr. Cela a donné lieu à la fois à l'impression de grands panoramas qui ont servi de base au recueil des contributions sur les stands mais également à l'utilisation des bloc-diagrammes issus des dossiers techniques du Parc sur les entités paysagères. Assez vite, l'objet et sujet d'étude -le paysage- a été décliné en 4 thèmes majeurs pour le territoire : l'agriculture et l'économie associée/ l'écologie et la biodiversité/ l'urbanisme, l'habitat et les infrastructures/ l'énergie et les ressources locales. Tout au long de la démarche, le groupe de travail a fait des allers-retours entre des éléments de diagnostic (apportés par le terrain ou des interventions d'acteurs), des dynamiques en cours et des visions prospectives du paysage pour, in fine, produire des recommandations thématiques.

### LA PARTICIPATION

**EN CHIFFRES** (hors chargés de mission du Pnr)  
**les stands** : environ 200 personnes / 290 contributions  
**la soirée** : 30 personnes / 3 groupes de travail  
**le groupe de travail** : 54 personnes inscrites  
 atelier diagnostic et prospective : 20 personnes  
 terrain : 11 personnes  
 atelier recommandations : 15 personnes  
**la soirée de restitution** : 30 personnes

#### LES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Les participants au groupe de travail ont été «recrutés», sur la base du volontariat sur les stands et via un invitation lancée par le Parc auprès d'acteurs socio-professionnels (peu ont répondu à l'invitation). Les membres du groupe de travail avaient des profils assez diversifiés sans pour autant représenter l'ensemble des points de vue du territoire. Tous avaient un lien fort au paysage (des agriculteurs, des professionnels de l'architecture, de l'urbanisme ou du paysage, des géographes, des membres d'associations engagées contre les projets d'éoliennes industrielles, des porteurs de projets touristiques, des élus ou anciens élus...). Tout au long de la mission, les chargés de mission «SCoT» et «aménagement et paysage» du Pnr étaient là. Les chargés de mission biodiversité et énergie ont également ponctuellement contribué au groupe de travail.

Si vous souhaitez participer au groupe de travail et que vous n'êtes pas encore inscrits, contactez-nous avant le 19 mai 2015 :

◆◆◆◆  
**Accueil du Parc naturel régional des Grands Causses**  
 05 65 61 35 50 ou [info@parc-grands-causses.fr](mailto:info@parc-grands-causses.fr)  
 ◆◆◆◆



Cette démarche est portée par le **Parc naturel régional des Grands Causses**. Elle vient alimenter la démarche prospective réalisée pour l'élaboration du futur SCoT (Schéma de COhérence Territoriale) du sud Aveyron.



Elle sera accompagnée et animée par l'association **la manufacture des paysages**, expérimentée dans les processus de dialogue et de concertation dans le domaine du paysage, de l'urbanisme et de l'aménagement en milieu rural.

## PARTICIPER AU GROUPE DE TRAVAIL...

### ➤ y faire quoi ?

Le groupe de travail se réunira lors de 3 rendez-vous sous forme d'ateliers et d'animations originales : jeux photos, lectures de paysages, discussions cartographiques, simulations en maquettes... Des dispositifs qui viendront nourrir la réflexion en permettant à chacun de s'exprimer et de se positionner.

### ➤ avec qui ?

Le groupe de travail s'adresse à toute personne sensible aux transformations du territoire du sud Aveyron, qu'elle ait ou pas des connaissances techniques en matière de paysage.

En effet, chacun est porteur d'une «expertise d'usage» du paysage, parce qu'il l'habite au quotidien et parce qu'il lui porte une attention qui lui est propre. La diversité des personnes qui composeront ce groupe de travail est recherchée pour croiser les regards et les points de vue.

### ➤ pourquoi ?

Ce groupe de travail a pour vocation d'aller plus loin dans la réflexion sur l'avenir des paysages.

Il s'inscrit à la suite d'un temps de récolte des représentations et de thèmes clés liés au paysage issus des habitants lors des stands et de la soirée. Le groupe de travail aura alors pour objectif de passer d'une somme d'éléments à une vision collective de ce qui est en jeu dans le paysage et des évolutions possibles.

Le résultat de ce travail sera la formulation de recommandations pour les projets du PNR des Grands Causses et de ses élus : elles seront notamment intégrées à la démarche en cours du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et rendues publiques lors d'une soirée ouverte le 24 juin 2015.

◆◆◆◆

## IMAGINONS LE PAYSAGE DE DEMAIN !

◆◆◆◆

Pour aller plus loin, participez au groupe de travail !

de quoi va-t-on parler ?

Le Parc naturel régional des Grands Causses se situe au sud de l'Aveyron, au cœur d'un des plus grands espaces naturels d'Europe. Il présente des paysages rares et fragiles - des causses, des gorges, des monts et collines - qui présentent des caractéristiques naturelles et culturelles riches.

C'est aussi un territoire qui rassemble 68 000 habitants. Parler de l'avenir des paysages, c'est donc parler du cadre de vie de ceux et avec ceux qui l'habitent.

Au cours de cette démarche, de nombreuses questions du quotidien vont être soulevées : comment l'agriculture façonne-t-elle les paysages ? comment l'urbanisation impacte-t-elle le territoire ? comment les activités transforment-elles les lieux ? Comment le développement économique, touristique, énergétique doit être pensé en lien avec le cadre paysager qui l'accueille ?

Les différentes rencontres avec les habitants et les acteurs du territoire chercheront à comprendre ce qui fait la valeur, la beauté, la qualité des paysages du sud Aveyron et ce sur quoi l'attention, des politiques comme des usagers, doit se porter pour penser les paysages de demain.



### 3 RENDEZ-VOUS :

• GROUPE DE TRAVAIL 1  
**21 mai**  
 Atelier diagnostic et évolutions possibles

• GROUPE DE TRAVAIL 2  
**31 mai**  
 Ateliers sur le terrain

• GROUPE DE TRAVAIL 3  
**9 juin**  
 Atelier prospective et recommandations

en vue de la soirée de restitution publique le 24 juin 2015

## IMAGINONS LE PAYSAGE DE DEMAIN !

Le Parc naturel régional des Grands Causses engage une réflexion sur l'évolution et la planification du Sud Aveyron.

Il souhaite la partager avec ceux qui vivent et construisent ce territoire pour mieux cerner les priorités et enrichir ses projets en terme de paysage.

Habitants, associations, commerçants, agriculteurs...

Vous êtes directement concernés, vous pouvez apporter votre connaissance du territoire, vos souvenirs, vos activités quotidiennes sur le terrain....

Plusieurs rencontres sont programmées pour vous donner la parole et partager vos avis, vos envies et vos recommandations pour les paysages de demain.

Pour vous informer et réagir sur cette démarche, rendez-vous sur :

[sudaveyranscot.blogspot.fr](http://sudaveyranscot.blogspot.fr)

Pour vous inscrire au groupe de travail, contactez l'accueil du Parc au 05 65 61 35 50 ou par mail [info@parc-grandscausses.fr](mailto:info@parc-grandscausses.fr) (inscription avant le 19 mai 2016).

Le Parc accompagné de l'association «la manufacture des paysages» vous donne rendez-vous :

**STANDS**  
Points de vue  
vendredis  
1<sup>er</sup> et 8 mai

**SOIRÉE**  
Restitution  
mercredi 24 juin  
18h30  
à St-Rome-de-Cernon  
Salle des fêtes

**SOIRÉE**  
Regards  
Croisés  
mardi 19 mai  
18h30  
à Millau  
à la CCI

Pour aller plus loin, participez au groupe de travail !

la manufacture des paysages

Parc naturel régional des Grands Causses

# Le Parc et l'avenir de ses paysages

**Patrimoine** | Une grande consultation des habitants est en cours.

Vendredi, sous les halles, la Manufacture des paysages a exposé des photos de sites urbains et naturels caractéristiques du Parc des grands causses en posant aux clients du marché et passants la question suivante : « Dans quels paysages voulons-nous vivre dans 20 ans ? »

Les techniciens et administratifs du Parc cherchent à y répondre pour pouvoir présenter d'ici juin 2016 le Schéma de cohérence territoriale (Scot). Ce document d'urbanisme détermine le projet de territoire sur lequel s'appuieront ensuite les élus pour dessiner les plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes et communautés. Selon la loi Alur, le Parc doit impliquer aussi ses habitants pour avoir leur ressenti par rapport au paysage et à sa destination future. Il s'appuie sur le savoir-faire de la Manufacture des paysages. Cette associa-



■ Vendredi, sur le marché, les contributions étaient nombreuses. E. T.

tion, rompue à ce type d'actions, chapeaute la consultation publique avec un stand et des animateurs pour recueillir les témoignages des passants, des associations, des amateurs de nature ; bref, de tous les habitants utilisateurs de l'espace paysager environnant. Dans le but de créer un groupe de travail qui dépasse les instances

établies. Et ainsi former une image la plus panoramique possible, prenant en compte les atouts et les faiblesses de cet environnement paysager.

### Tous concernés

Fabien Daunas, chargé de mission au Parc, invite toutes les personnes qui ont envie de s'investir dans le destin de ce terri-

toire à se manifester. Toutes les suggestions sont les bienvenues pour pouvoir faire une synthèse la plus complète possible sans se baser uniquement sur les visions des experts et techniciens du PNR. Notamment sur les axes de développement que sont : l'énergie (implantation d'éoliennes), l'économie (aménagement de zone d'activité), l'habitat (lotissements) et l'exploitation de la pleine nature.

Jusqu'ici, l'amour des grands causses « sauvages » ressort en priorité dans les commentaires.

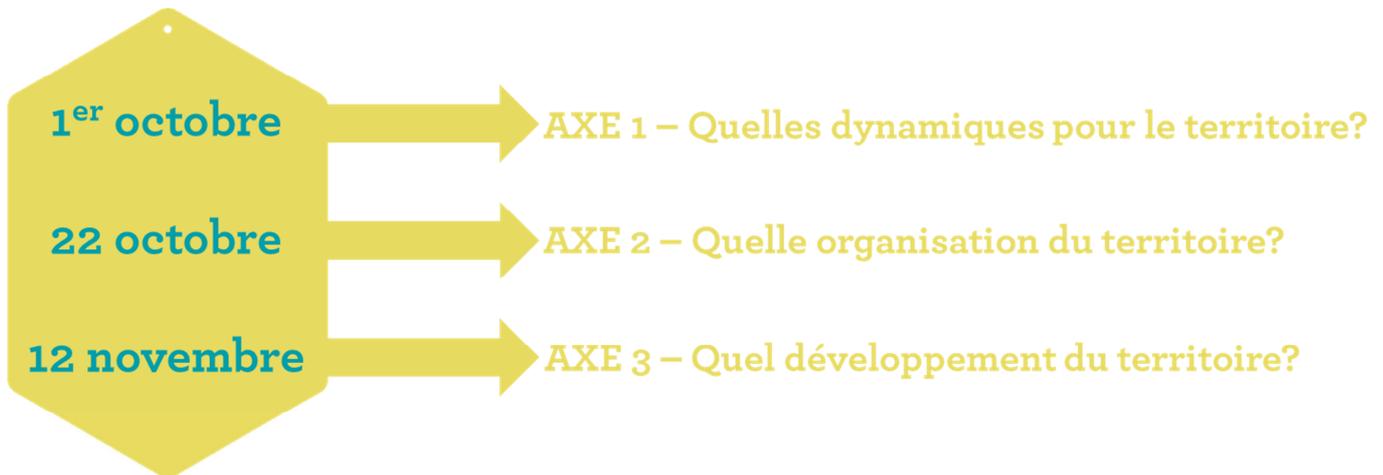
**EVA TISSOT**

► Si vous avez envie de participer à cette consultation, le stand sera dressé le 8 mai, l'après-midi, au Rendez-vous jardinier à Vabres-l'Abbaye et le 19 mai à Creissels à partir de 18h30. Vous pouvez aussi déposer vos suggestions et réflexions sur [www.sudaveyranscot.blogspot.fr](http://www.sudaveyranscot.blogspot.fr)

## 5- Le PADD

### a. La construction du PADD

La construction du PADD du SCoT s'est organisée autour de 3 séminaires prospectifs au sein du comité technique du SCoT durant l'automne 2015 :



#### **Les problématiques du premier séminaire :**

Accueillir des nouveaux habitants ?  
Comment établir les conditions favorables au développement des activités et de l'emploi?  
Quelle place à la formation et l'innovation?  
Comment stabiliser l'offre commerciale?  
Comment affirmer les fonctions urbaines?  
Comment assurer la cohésion sociale?

#### **Les problématiques du second séminaire :**

Les paysages, notre capital à préserver et valoriser?  
L'agriculture, comment soutenir ce pilier économique?  
La forêt et la filière bois  
Préserver la biodiversité  
Quelle armature territoriale?

#### **Les problématiques du troisième séminaire :**

Construire un projet économe en espace  
Quels dispositifs pour la mobilité?  
Acteur de la transition énergétique?  
Protéger et gérer les sols et sous-sols?  
Protéger la ressource en eau  
Risques à limiter  
Limiter la production des déchets

Le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aveyron a été invité le 3 décembre 2015 par les élus du comité syndical du SCoT, afin de partager le diagnostic, le projet de territoire et lui exprimer l'enjeu de la future carte scolaire sur l'attractivité territoriale.

Tous ces travaux ont permis de déterminer **5 axes stratégiques** et développer **50 objectifs** du SCoT. Les Communautés de Communes membres du syndicat mixte de SCoT ont contribué aux réflexions ainsi qu'au processus de validation des orientations du PADD, ce qui a permis d'affiner le document mis en débat.

Une présentation des orientations du PADD au comité de pilotage du SCoT s'est tenue le 5 février 2016, et a permis de nouveaux ajustements, dans une volonté de co-construction.

### Comment ont été intégrées les recommandations citoyennes dans le PADD?

La loi ALUR a introduit dans les SCoT l'obligation de formuler des «objectifs de qualité paysagère». Cet engagement d'intégrer les préoccupations paysagères dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans toutes les politiques pouvant avoir un effet sur les paysages, se décline à chaque étape de l'élaboration d'un SCoT. Pour répondre à ces objectifs, les élus du SCoT ont décidé d'initier une démarche participative qui a permis de nourrir le diagnostic du territoire.



Les recommandations pour les paysages ont été intégrées dans ce projet de territoire, le PADD, quand elles dépendaient des compétences du SCoT. La thématique transversale du paysage est intégrée dans les 5 axes du PADD. Un tableau récapitulatif est présent dans le volet de l'évaluation environnementale du SCoT.

#### b. Les réunions publiques

Cinq réunions publiques ont permis de présenter le projet de territoire aux citoyens.

Au total, près de 500 personnes ont participé à ces réunions-débat.

De manière générale, les retours citoyens sur le PADD ont été très positifs, notamment concernant le volet agricole et environnemental.

A toutes les réunions publiques, des militants opposés à l'implantation d'éoliennes sur le territoire sont venus exposés

**Scot du Sud-Aveyron**  
**Réunions publiques**  
**du Projet d'aménagement**  
**de développement durable**

Comme annoncé dans une édition précédente, le Parc naturel régional des Grands Causses présentera le projet d'aménagement de notre territoire pour les 20 ans à venir. Des réunions publiques sur le Projet d'aménagement de développement durable (PADD) du SCoT du Sud-Aveyron, ouvertes à tous, permettront d'ouvrir un débat démocratique lors d'une tournée qui traversera cinq communautés de communes.

Millau Grands Causses, lundi 23 mai à 20 h 30, salle des conférences de la CCI, 38, bd de l'Ayrolle, 12100 Millau.  
Larzac et Vallées, mercredi 25 mai à 20 h 30, salle des fêtes de Cornus.  
Grands Rougiers, jeudi 26 mai à 20 h 30, salle des fêtes de Belmont-sur-Rance.  
Saint-Affricain, jeudi 2 juin à 20 h 30, salle des fêtes de Saint-Affrique.  
Muse et raspes du Tarn, jeudi 9 juin à 20 h 30, salle culturelle de Saint-Rome-de-Tarn.

Retrouvez toutes les informations concernant le SCoT (Schéma de Coherence territoriale) sur le site [parc-grands-causses.fr](http://parc-grands-causses.fr).

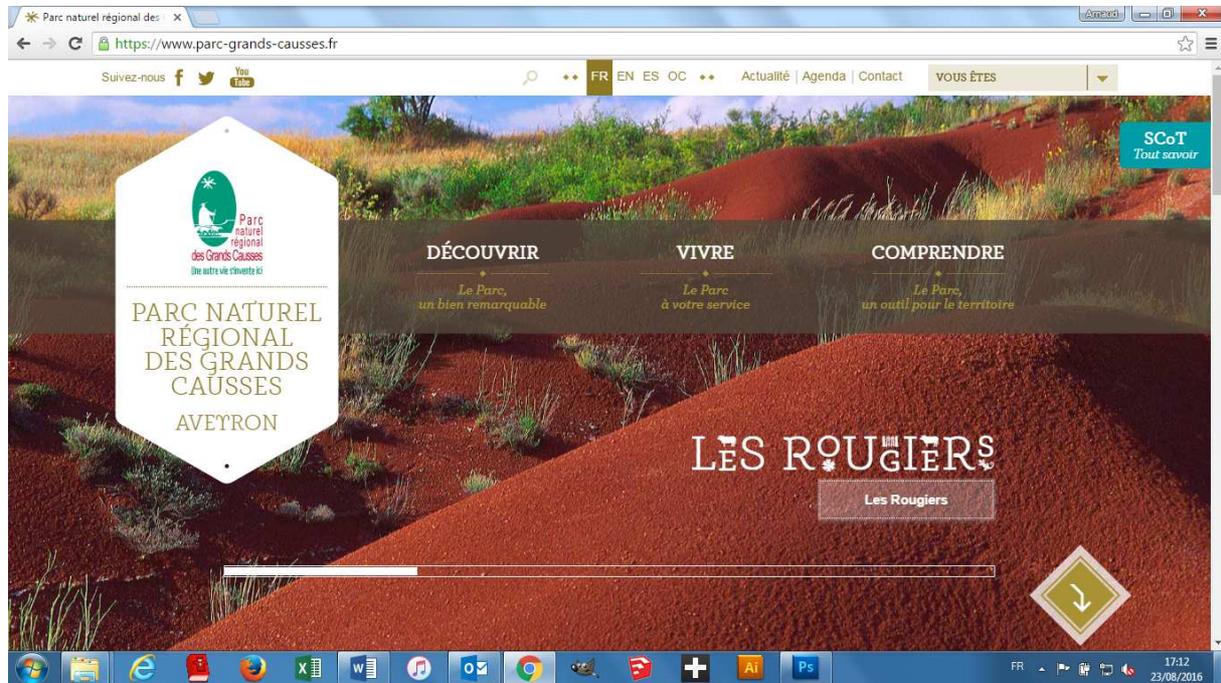
*Communiqué du Parc naturel régional des Grands Causses*

leurs arguments.

## 6- Les outils de la concertation

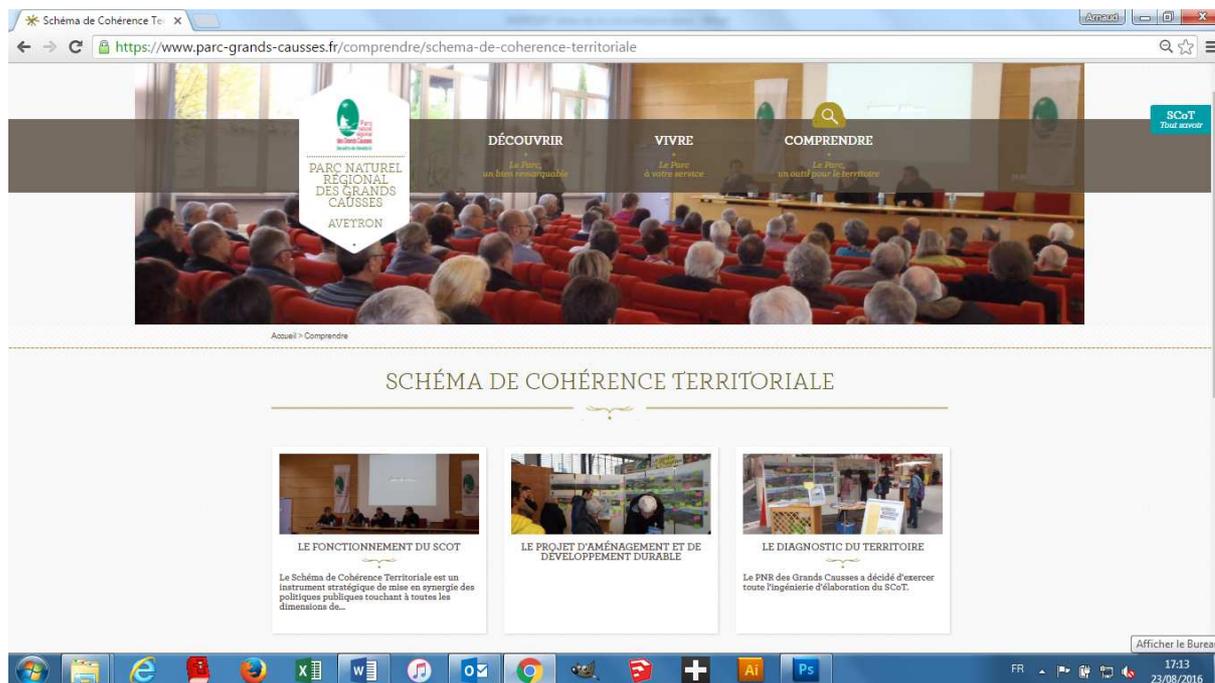
### a. Le site Internet

Le site Internet du Parc naturel régional s'est doté d'un « chapitre » SCoT, mis en avant sur la page d'accueil.



Le site du SCoT a servi à communiquer auprès des Internautes sur :

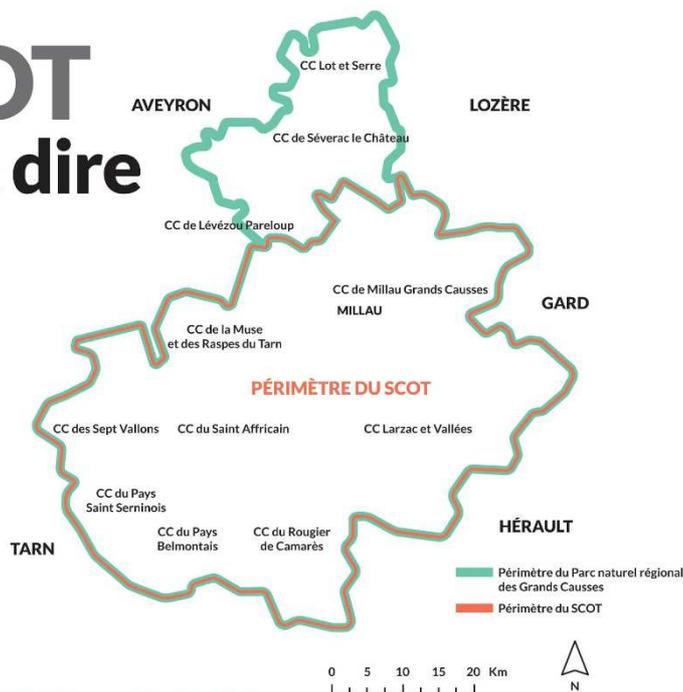
- la définition et le rôle d'un SCoT :
  - o Le périmètre,
  - o La gouvernance,
  - o Les étapes de l'élaboration du SCoT,
  - o Le calendrier.
- le fonctionnement du Syndicat mixte de SCoT,
- l'élaboration du diagnostic partagé :
  - o Toutes les études préliminaires sont consultables,
  - o La version provisoire de l'Etat initial de l'environnement est consultable,
  - o La version provisoire du diagnostic socio-économique est consultable,
  - o Les présentations et compte-rendu des réunions publiques sont consultables,
  - o Un blog dédié à la démarche participative autour des paysages a été mis en place : [//sudaveyronscoT.blogspot.fr/](http://sudaveyronscoT.blogspot.fr/)  
Il est accessible pour accueillir toutes les remarques et commentaires sur le SCoT.  
Assez peu de commentaires ont été postés via le blog.
- L'élaboration du PADD :
  - o Tous les carnets produits dans le cadre de la démarche participative autour des paysages sont téléchargeables,
  - o Le PADD est téléchargeable.



## b. Les parutions dans les bulletins d'information des Communautés de communes

La Communauté de communes de Millau - Grands Causses a publié un article sur le SCoT dans son bulletin MGC 01.

# Le SCOT que veut dire ce sigle ?



**Le SCOT, c'est le Schéma de Cohérence Territoriale.**  
Derrière ce langage technocratique, c'est le devenir de tout  
notre territoire qui va se dessiner pour les 30 ans à venir.

En effet, ce document d'urbanisme et de planification va **définir les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire à l'échelle d'un bassin de vie**. Celui qui a été choisi pour notre région correspond en grande partie à celui du Parc naturel régional des Grands Causses.

## Pourquoi un SCOT ?

L'idée du SCOT est de redonner le pouvoir aux élus en faisant appliquer les lois et règlements votés par le législateur à travers le SCOT.

Il doit être un "simplificateur". Demain, la loi Montagne, la loi Grenelle, le schéma de

continuité écologique ou encore le schéma éolien, toutes ces contraintes, vont être intégrées au SCOT.

Il sera également un document juridique à portée réglementaire.

En un mot, le SCOT est un document d'urbanisme et de planification pour un territoire donné.

## Qui va faire le SCOT ?

Son élaboration a été confiée au Parc qui est l'outil d'études, de réflexions mais pas de décisions. Un jeudi par mois, les élus communautaires intéressés se retrouvent au Parc pour prendre connaissance de l'avancement des différentes études

réalisées pour l'élaboration du SCOT.

Un conseil syndical spécifique au SCOT, composé de **14 élus** siégeant uniquement au sein des Communautés de Communes du territoire concerné, a été constitué.

Sur les 14 élus de ce conseil, 6 font partie de Millau Grands Causses.

## Que contient le SCOT ?

Le SCOT vise à **améliorer notre cadre de vie et à accroître l'attractivité de notre territoire**.

Son élaboration, mais surtout son application, concernent notre quotidien. En effet, il doit garantir la cohérence des

projets et des actions au sein de notre bassin de vie dans de nombreux domaines : l'habitat, les transports et les déplacements, le développement économique et commercial, la préservation de l'environnement, les espaces agricoles...

## Le SCOT doit être opérationnel début 2017

Le SCOT est composé de trois documents complémentaires : **le rapport de présentation, le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)**.

Le rapport de présentation sera terminé avant l'été. C'est un diagnostic du territoire

qui analyse la population : qui s'installe, qui part ; les activités : artisanat, industrie, tourisme, agriculture, et leur évolution ainsi que l'état initial de l'environnement.

## Le PADD :

c'est le document le plus important puisqu'il précise **la stratégie décidée**. C'est le "projet politique du territoire". À travers ce document, les élus vont dessiner le sud-Aveyron des 15 à 20 ans à venir. Ainsi par exemple, l'INSEE envisage une augmentation de population de **20000 habitants**, laquelle devra donc être prise en compte dans une stratégie d'accueil en termes de logements, de services publics, de déplacements, d'infrastructures, tout en respectant la préservation de l'espace avec des choix pour l'urbanisation de tels ou tels secteurs.

Ce document devrait être terminé à la fin de l'année 2015, au plus tard le premier trimestre 2016.

Enfin, le dernier document sera le **DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs)**. C'est la traduction concrète du PADD et sa déclinaison en mesures réglementaires. Il constitue en quelque sorte le "**règlement**" du SCOT.

Il est opposable aux documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux tels que les plans locaux d'urbanisme (PLU) ou les cartes communales.

Une fois ce troisième document réalisé, le SCOT sera terminé.

**L'objectif est qu'il soit opérationnel début 2017.**